



ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - CPPAP 1122 C 86520 - ISSN 0757555

N° 1955 - 21 Janvier 2021 • 2,20€

Olivier Flambard,
directeur d'EDF Martinique :



« 2020 a été une année-record au service de la transition énergétique »

**Remise du Label
Qualité Tourisme :**

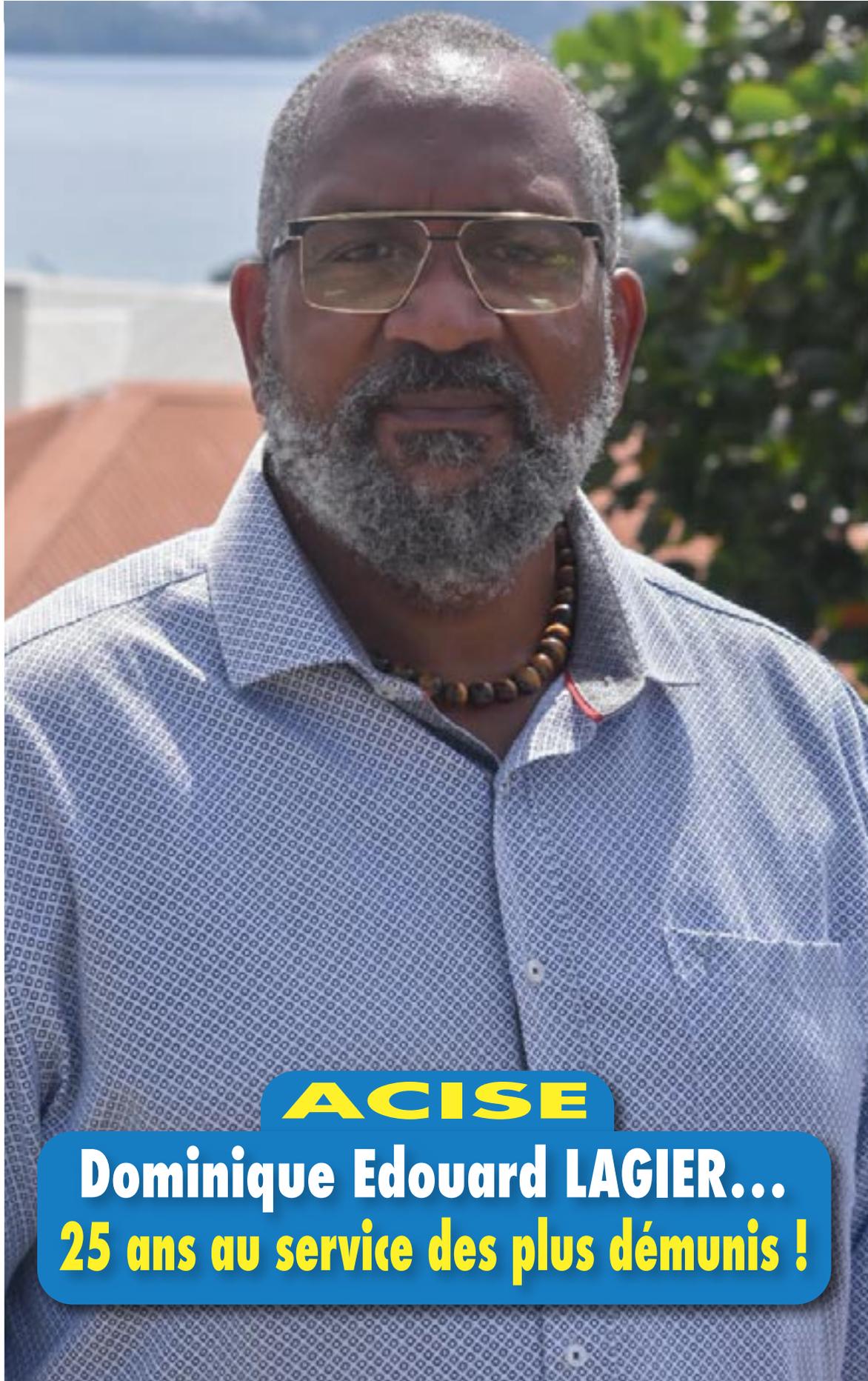


11 récipiendaires récompensés pour leurs efforts.

Véhicules électriques



Xavier Saint-Yrieix,
directeur de A.A.A.M
présente sa nouvelle gamme



ACISE

Dominique Edouard LAGIER...
25 ans au service des plus démunis !

L'ÉDITO D'HENRI PIED

BATOUALA, DE RENÉ MARAN...



René Maran et François Mauriac en 1950

On ne saurait trop remercier la CTM et M. André Lucrèce d'avoir organisé un Colloque et un magnifique hommage à René Maran - qui reçut le Prix Goncourt en 1921 - il y a un siècle - avec son roman **BATOUALA**.

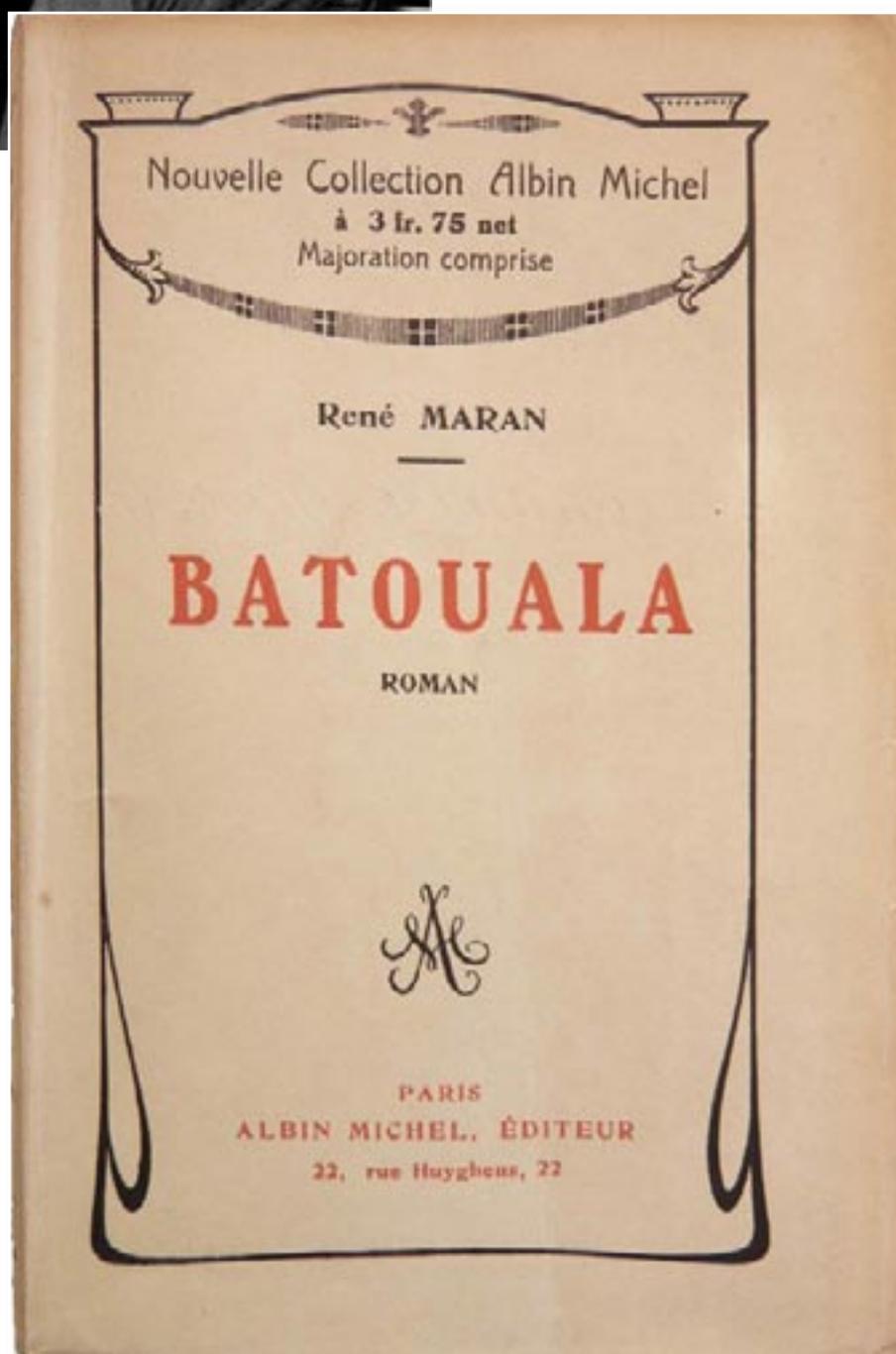
Ce sera l'occasion pour beaucoup d'entre nous de relire cette œuvre et de prendre (ou reprendre) conscience de la pertinence de ce regard jeté sur les rapports Afrique (colonisée)/France (métropole colonisatrice) décrits, au travers du livre, avec une exceptionnelle finesse et un a-propos qui lui vaudront, certes ce prix Goncourt, mais aussi, à cause de cette première préface, une grande hostilité dans les milieux dominants...

René Maran né en 1887 est mort en 1960 (73 ans), et on suppose ou devine qu'il a dû suivre les premiers pas des révoltes qui ont secoué le monde Antillais et Guyanais, dans ces années 60, ou peu avant décembre 1959 et bien après ce mois, et pour de longues années, un vent de contestation se déploya sur ces territoires Caraïbes, confirmant

ainsi la pertinence prémonitoire dont il avait su faire preuve, et que décrivait ses vigilances déployées dans son roman et ses deux préfaces, celle de l'édition première et plus encore celle qu'il rédigea en 1937...

Nos lecteurs trouveront ci-contre un extrait de la préface de l'édition de 1937...

Henri PIED



Vous savez avec quelle ardeur je souhaite la réussite de ce roman. Il n'est, à vrai dire, qu'une succession d'eaux-fortes. Mais j'ai mis six ans à le parfaire. J'ai mis six ans à y traduire ce que j'avais, là-bas, entendu, à y décrire ce que j'avais vu.

Au cours de ces six années, pas un moment je n'ai cédé à la tentation de dire mon mot. J'ai poussé la conscience objective jusqu'à y supprimer des réflexions qu'on aurait pu m'attribuer.

Les nègres de l'Afrique Équatoriale sont en effet irréflechis. Dépourvus d'esprit critique, ils n'ont jamais eu et n'auront jamais aucune espèce d'intelligence. Du moins, on le prétend. À tort, sans doute. Car, si l'inintelligence caractérisait le nègre, il n'y aurait que fort peu d'Européens.

Ce roman est donc tout objectif. Il ne tâche même pas à expliquer : il constate. Il ne s'indigne pas : il enregistre. Il ne pouvait en être autrement. Par les soirs de lune, allongé en ma chaise longue, de ma véranda, j'écoutais les conversations de ces pauvres gens. Leurs plaisanteries prouvaient leur résignation. Ils souffraient et riaient de souffrir.

Ah ! monsieur Bruel, en une compilation savante, vous avez pu déclarer que la population de l'Oubangui-Chari s'élevait à 1 350 000 habitants. Mais que n'avez-vous dit, plutôt, que dans tel petit village de l'Ouahm, en 1918, on ne comptait plus que 1 080 individus sur les 10 000 qu'on avait recensés sept ans auparavant ? Vous avez parlé de la richesse de cet immense pays. Que n'avez-vous dit que la famine y était maîtresse ?

Je comprends. Oui, qu'importe à Sirius que dix, vingt ou même cent indigènes aient cherché, en un jour d'innommable détresse, parmi le crottin des chevaux appartenant aux rapaces qui se prétendent leurs bienfaiteurs, les grains de maïs ou de mil non digérés dont ils devaient faire leur nourriture !

Montesquieu a raison, qui écrivait, en une page où, sous la plus froide ironie, vibre une indignation contenue : « Ils sont noirs des pieds jusqu'à la tête, et ils ont le nez si écrasé qu'il est presque impossible de les plaindre, »

Après tout, s'ils crèvent de faim par milliers, comme des mouches, c'est que l'on met en valeur leur pays. Ne disparaissent que ceux qui ne s'adaptent pas à la civilisation.

Civilisation, civilisation, orgueil des Européens, et leur charnier d'innocents, Rabindranath Tagore, le poète hindou, un jour, à Tokio, a dit ce que tu étais !

Tu bâtis ton royaume sur des cadavres. Quoi que tu veuilles, quoi que tu fasses, tu te meus dans le mensonge. À ta vue, les larmes de sourdre et la douleur de crier. Tu es la force qui prime le droit. Tu n'es pas un flambeau, mais un incendie. Tout ce à quoi tu touches, tu le consumes...

Honneur du pays qui m'a tout donné, mes frères de France, écrivains de tous les partis ; vous qui, souvent, disputez d'un rien, et vous déchirez à plaisir, et vous réconciliez tout à coup, chaque fois qu'il s'agit de combattre pour une idée juste et noble, je vous appelle au secours, car j'ai foi en votre générosité.

Mon livre n'est pas de polémique. Il vient, par hasard, à son heure. La question nègre est « actuelle ». Qui a voulu qu'il en fût ainsi ? Mais les Américains. Mais les campagnes des journaux d'Outre-Rhin. Mais Romulus Coucou, de Paul Reboux, Le Visage de la Brousse, de Pierre Bo-nardi

Authenticité créole

Nous avons relevé cette analyse de Philippe Pamphile qui nous redonne l'espoir de voir enfin apparaître de la cohérence dans la pensée de ce pays. Nous vous la livrons in extenso.

« Marre que des individus qui ont découvert tout grands que le père Noël n'existe pas, prétendent nous apprendre notre histoire et notre culture. Ils étalent leur inculture et jettent l'anathème sur ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils cassent, insultent, éructent des « affreusetés » sous prétexte d'un décolonialisme ou post colonial mal compris. Ils effacent d'un pet et d'un crachat tout ce que des générations ont contribué à construire. J'ai beaucoup de respect pour l'Afrique et je ne renie pas le lien qui nous unit bondieu, nous ne sommes pas africains. Nous sommes martiniquais, antillais, américains (eh oui nous sommes ici dans les Amériques.).

Le gros mot qui fait peur et résumait pour nos aïeux notre culture, **nous sommes créoles**, nos identités sont intimement liées à ces petits bouts de terre que nous habitons aujourd'hui. **(Il ya de mon point de vue une identité créole nègre distincte de l'identité créole blanche quoique partageant des éléments communs)**. L'identité créole nègre est, au contraire de l'autre, née de la souffrance et de l'exploitation qu'ont subi ceux qui arrachés à l'Afrique n'étaient plus africains avant même d'avoir quitté ce continent car déjà réduits à l'esclavage et dépossédés de leur humanité par ceux qui les ont raziés et coupés du lien avec leurs ancêtres.

Cette identité créole nègre est née dans la souffrance dans les champs de cannes ou autres. Elle s'est épanouie à partir de cette surexploitation qui a consisté pour le maître à laisser le nègre se nourrir par lui-même en plantant et récoltant son jardin case ou jardin nègre. C'est quand le maître a voulu se débarrasser de cette obligation



stipulée par le code noir de nourrir ses esclaves, qu'il a sans le vouloir permis à ce dernier de retrouver son humanité. En cultivant cette terre pour se nourrir, en installant ce lien personnel entre lui et cette terre nourricière, il a cultivé son humanité, il a créé une culture (sa cuisine, sa musique.)

On n'a pas à avoir honte de se définir comme créole car c'est par le surtravail imposé que cette culture est née. Ce n'est donc pas être paresseux.

Être créole ce n'est pas être « batard ». Ce n'est pas être soumis. Nos parents et grands-parents étaient fiers de dire « man sé an nonm ou an fanm kreyol » parcequ'ils savaient encore le sens de ce mot même si ils ne pouvaient pas forcément verbaliser des explications scientifiques.

La créolisation n'est pas l'abêtissement ou l'assujétissement que certains voudraient faire croire.

Voilà. C'est dit. Philippe Pamphile. »

L'essentiel est en effet dit et c'est une excellente manière de faire barrage à la pensée populiste et négriste qui sous-tend tant d'actes récents perturbateurs de la vie sociale, au motif de quête de vérité ou d'authenticité.

Car revendiquer le parler-créole, la musique-créole, vouloir ne manger que sa cuisine créole et nier farouchement être créole consiste à entretenir une schizophrénie préjudiciable à l'équilibre, à la paix sociale de cette communauté.

Retenons simplement qu'il « **Il ya une identité créole nègre distincte de l'identité créole blanche quoique partageant des éléments communs.** »

Et la sagesse, nous semble-t-il, pour aller de l'avant et créer une société apaisée est de privilégier ce qui nous rassemble plutôt que de ressasser ce qui nous divise.

Gérard Dorwling-Carter.

Gran parad

MIM, Chaben té ja di dépi lontan i té ké ri-prézanté kò'y pou i prézidan la CTM. Lè i viré di sa dimanch pasé, sé pa té an sigré ba anlo moun. Mé atjelman i déklaré kò'y kandida konmen ké suiv-li ?

Poulemoman ni yonndé parti politik éti ja déklaré, yo pé ké gadé mas pasé menmsi pé ké ni kannaval.

Filip di i pa piti, é sé pa prèmié fwa. I ni lentansion pòté lidé'y épi l'UDI. I mété kò'y anmitan, i pa ni agoch ni adwet.

Béatrix bel, lè i ka di fok lé sosialis pòté pa ta yo.

Kantapou Serjo nou pa sav si lekchi-a i planté ké mi, mé ann atandan i fè ALIANS épi dot parti pas ou pé pa genyen tou sel.

Nou ka konstaté kanmenm péyi-a toujou pli ann ariè, toupandan adwatman anlo lé Ba péyi-a an chans.

Es sèten ké ni lò pou PÉYI-A trapé an ti-wouspel ?

Anpami dé CNCP, Fransis di sé pa li makaté patriyot pas i pou an Martinique Ékoloji épi lé Kominis.

Antouléka sa ka fè kon makata toujou ké oblijé déklaré lentansion-yo. Poulemoman élektè Matinik ké ni owonzon 6 lis mé annou atann toujou. Pas ant aliens, kotjen, makakrakri, trayizon, zannzola'j nou poko sav sa ki pé fet.

Sé kontel zafè kannaval, anpati lé fè vidé, anlot pati simié gadé mas pasé toupandan ka kabéché pou fè an i-kannaval. Kidonk an kannaval épi Entènet. Sel bagay nou sav lé karnavalié djab lafet ké fè tout bagay pou yo rivé fè kannaval.



E yo pa ni lentansion péyé ni lanmann 135 éro ni rété bò kay-yo. Tout moun ka fè inogirasion ka propozé « nouvo lidé » pou nou lité dapré yo pou Matinik alé pli douvan. Sa ki pa ni pouvwa ka kritiké. (Yo ka bliyé yo té la avan ek yo pa djè fè plis). Sa ki poko o pouvwa ka di yo ké fè sisi yo ké fè sila. Mé sé tala ka tjébé latjé prel ki konnet manniè i cho.

Mé es tousa sé pa gran parad pou ti-kout baton ?

Si zot sav fè di mwen !

Jid

BEL POVEB KRÉYOL :

« Sa mel ka di an piébwa, sé pa menm lè i atè »

Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

Le retour de Teddy Riner

Presque un an après sa défaite à Paris, et à six mois des Jeux de Tokyo, Teddy Riner a remporté mercredi le Masters de Doha, en battant en finale le Russe Inal Tasoev.



À six mois des Jeux de Tokyo, Teddy Riner a renoué avec la victoire en remportant mercredi le Masters de Doha dans sa catégorie des +100 kg. En finale, le Français a battu aux pénalités le Russe Inal Tasoev, numéro 3 mondial. Un message envoyé à ses rivaux, près d'un an après sa défaite au grand slam de Paris, face au Japonais Kokoro Kageura, qui avait mis fin à plus de neuf ans d'invincibilité.

Un bond au classement

S'il remet en selle le double champion olympique de 31 ans, ce succès lui permet aussi de grimper au classement mondial : les 1800 points offerts au vainqueur du Masters lui permettent de se hisser aux portes du top 10, alors que Riner avait abordé ce premier rendez-vous de l'année au 21^e rang mondial.

Que prévoit et comment fonctionne le « SI Vaccin Covid »

Afin de permettre le déroulement et le suivi de la campagne de vaccination contre le coronavirus SARS-CoV-2, un décret du 25 décembre 2020 a autorisé le ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie à créer et mettre en oeuvre un nouveau traitement de données à caractère personnel.

Indépendamment des débats afférents aux choix gouvernementaux, la stratégie vaccinale présentée au début du mois de décembre 2020, repose sur trois principes : caractère non obligatoire, gratuité et haute sécurité.

C'est notamment pour assurer une traçabilité renforcée de l'acte vaccinal et faciliter l'organisation de la distribution et de l'administration des doses de vaccin sur le territoire, qu'a été créé le nouveau traitement de données personnelles relatif aux vaccinations contre la Covid-19. Dénommé système d'information « Vaccin Covid » et ouvert le 4 janvier 2020, il a été spécialement conçu pour accompagner la mise en oeuvre, le suivi et le pilotage des campagnes vaccinales, mais il n'a pas vocation à être étendu à d'autres vaccinations que celle contre le SARS-CoV-2.

Pris après avis de la CNIL qui a clairement indiqué qu'elle serait vigilante sur la mise en oeuvre du traitement et qu'elle exercerait son pouvoir de contrôle, le décret du 25 décembre 2020 [3] en précise les modalités de



fonctionnement du traitement de données.

Les personnes répondant aux critères d'éligibilité (liste élaborée par le ministre chargé de la Santé après avis de la Haute Autorité de santé (HAS), reçoivent un bon de vaccination, accompagné d'une mention d'information conforme aux exigences du RGPD. Le système d'information, dont l'utilisation est obligatoire, permet alors de suivre pas à pas l'acte de vaccination.

Le professionnel de santé, dûment identifié (carte CPS ou e-CPS, pour une authentification forte, sur amelipro ou Pro Santé Connect) se connecte à l'interface, identifie le patient (code patient sur le bon de vaccination ou numéro NIR, notamment pour les patients non invités, mais dont la situation médicale justifie la vaccination). À chaque étape (information pré-vaccinale, 1^{re} injection, 2^{de} injection), le professionnel de

santé complète le formulaire concerné, qui est en partie pré-rempli. Un récapitulatif est établi et enregistré avant d'être télétransmis à l'Assurance Maladie.

Entre chaque injection, il est possible d'effectuer une déclaration des effets indésirables éventuellement observés, avec le lien vers le portail des signalements de l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM).

En fin de vaccination, le bilan de la vaccination peut être imprimé, signé et remis au patient à qui il servira de certificat de vaccination.

Un accompagnement des structures et des professionnels de santé a été mis en place pour faciliter l'utilisation du système (tutoriels, supports explicatifs, plateformes téléphoniques, tests avant connexion, campagnes d'informations, etc.).

« La frontière
est cette invitation
à goûter
les différences. »

ÉDOUARD GLISSANT
ÉCRIVAIN MARTINIQUE

Mondes créoles, une campagne d'affichage de poèmes dans le métro parisien par la FME

Pour les 1 an de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et dans le cadre du partenariat avec la RATP, la Fondation a mis l'imaginaire des mondes créoles à l'honneur dans le métro parisien du 25 novembre au début janvier 2021. Les voyageurs du métro parisien et du RER A et B, ont pu lire 10 textes poétiques choisis par l'écrivain Daniel Maximin autour des « mondes créoles » : 10 auteur.e.s français.e.s et étranger.e.s pour exprimer la rencontre, le mélange, la liberté, bref, toute la richesse et l'inventivité des mondes créoles produits des héritages de l'esclavage et des résistances qu'il a suscitées.

Les auteur.es. venus de France (Guadeloupe, Guyane, Martinique), de Haïti, des Etats-Unis et du Canada invitent à lire la richesse des mondes créolisés : Aimé Césaire (Martinique); Léon-Gontran Damas (Guyane); Angela Davis (Etats-Unis);

FrankEtienne (Haïti); Edouard Glissant (Martinique); Véronique Kanor (Martinique); Gaston Miron (Canada / Québec) ; Rodney Saint-Eloi (Haïti); Elie Stephenson (Guyane – lauréat du Prix Carbet 2020); Guy Tirolien.

Surveillance de masse des Français

Par trois décrets publiés le 4 décembre 2020, le gouvernement élargit le recueil de données privées par les fichiers de surveillance de l'Etat. Interpellé par des associations sur cette grave atteinte à la vie privée, le Conseil d'Etat a validé ces décrets, autorisant ainsi la surveillance de masse des Français.

C'est une véritable bascule dans l'atteinte à la vie privée : depuis lundi 4 janvier et leur validation par le Conseil d'Etat, trois décrets autorisent le fichage des opinions politiques, appartenances religieuses et activités des Français enregistrés dans les fichiers de surveillance de la police et de la gendarmerie.

Ces trois décrets, portant les numéros 2020-1510, 2020-1511 et 2020-1512 ont été publiés au Journal officiel du 4 décembre 2020.

Instaurés par le ministère de l'Intérieur, ils modifient le Code de la sécurité intérieure, en élargissant le traitement des données à caractère personnel.

Chaque décret s'applique à un fichier de surveillance précis :

-Le fichier de Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), utilisé par la police.

- Le fichier Gestion de l'information et prévention des atteintes à la sécurité publique (GISASP), utilisé par la gendarmerie.

- Le fichier Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP), utilisé notamment dans le cadre des recrutements de la fonction publique. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, en novembre 2020, 60 686 personnes sont fichées au PASP, 67 000 au GISASP et 221 711 à l'EASP. En ce qui concerne les deux premiers, ils sont surtout utilisés par les autorités pour surveiller et recenser les individus suspectés de hooliganisme, de faits de terrorisme ou de violences lors de manifestations.

Jusqu'ici, ces fichiers permettaient d'enregistrer des actes bien précis. Avec les décrets, policiers, gendarmes et agents du renseignement pourront aussi ficher les opinions, les idées, et même les données de santé des Français inscrits, le tout sans l'aval ou le contrôle d'un juge.

L'article 1 du décret 2020-1510 précise ainsi que « les données intéressant la sûreté de l'Etat sont celles qui révèlent des activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou de constituer une menace terroriste portant atteinte à ces mêmes intérêts ». Une définition aux contours très flous, permettant d'ouvrir une fiche dès lors que la justice a considéré qu'un acte s'avère dangereux pour la sécurité publique. Une fois cette fiche ouverte, ceux qui y ont accès sont entièrement libres d'y inscrire les informations qu'ils souhaitent, les décrets élargissant considérablement la liste de celles qui peuvent être récoltées et enregistrées.

Pour n'en citer que quelques unes :

- adresse
- situation familiale
- déplacements et moyens de déplacement
- activités sur les réseaux sociaux
- données relatives aux troubles psychologiques ou psychiatriques
- pratique et comportement religieux
- opinions politiques
- convictions philosophiques et religieuses
- appartenances syndicales.

Il s'agit donc d'un basculement sémantique important : on ne surveille plus seulement les actes, mais bien les pensées et les opinions des Français. La situation familiale est aussi plus largement contrôlée. Jusqu'ici, les proches pouvaient être simplement inscrits sur la fiche de l'individu ; il est désormais possible d'en créer une, complète, pour chacun individuellement, même sans suspicion particulière. Ce qui ouvre notamment la voie au fichage des enfants.

Le Conseil d'Etat avait déjà donné un avis favorable à ces décrets en novembre, peu avant

leur publication. Plusieurs associations et syndicats l'avaient alors interpellé sur l'aspect « surveillance » et avaient déposé plusieurs recours pour demander la suspension de leur application. Lundi 4 janvier donc, le juge des référés a rejeté ces recours et estimé que « en l'état de l'instruction, les trois décrets du 2 décembre 2020, qui limitent la collecte et l'accès aux données concernées au strict nécessaire pour la prévention des atteintes à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat, ne portent pas une atteinte disproportionnée à la liberté d'opinion, de conscience et de religion, ou à la liberté syndicale ».

En ce qui concerne la surveillance, les Britanniques ont de l'avance sur la France. Fin 2016, le gouvernement de Theresa May lançait le « Investigatory Powers Act », voté par le Parlement en novembre. Ce texte étend les pouvoirs de surveillance de la police et des services de renseignement. Il donne notamment accès à l'historique de navigation des Britanniques : sites visités, à quelle fréquence, depuis quel appareil... La loi ouvrait donc la voie à la fin de la vie privée sur Internet.

Mais fin 2018, donnant suite à des plaintes, notamment du lanceur d'alerte Edward Snowden et d'associations de défense des libertés, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a sanctionné le Royaume-Uni pour ces déviations. Sans se prononcer directement sur le contenu de la loi, la Cour a notamment estimé que les interceptions massives de communication par les services de renseignement britannique enfreignaient l'article 10 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, relatif au droit à la liberté d'expression.

Si l'on considère le contenu de la loi française, il n'est pas impossible que la CEDH y trouve aussi à redire.

Ainsi le Conseil d'Etat vient de laisser appliquer des décrets dangereux pour, à la fois, les libertés individuelles, la vie privée et la liberté de conscience des Français.

Un fait d'autant plus inquiétant qu'il s'inscrit dans une continuité d'attaques du gouvernement contre les libertés individuelles depuis un an : surveillance du confinement, surveillance des manifestations à l'aide de drones, projets de loi Séparatisme et Sécurité globale.

Sans réaction adéquate aujourd'hui, nous risquons donc d'être, demain, tous fichés.

Gérard Dorwling-Carter.

Rencontre avec Dominique Edouard LAGIER ...

25 ans au service des plus démunis !



*Dominique Edouard Lagier,
directeur de l'ACISE*

Depuis 2002, l'Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique Samu social ou ACISE s'est donné une mission : aider les Martiniquais relégués au banc de la société, ceux qui connaissent des conditions de vie extrêmes et qui parfois refusent cette

aide. Avant tout, il s'agit de leur proposer un toit et une nourriture aussi réguliers que possible. Monsieur Dominique Edouard Lagier, Directeur de l'ACISE et homme très passionné, a bien voulu nous éclairer sur cette association.

Pouvez-vous nous parler de cette Association, créée en 2002 ? Qui sont les résidents de l'hôtel social, situé à Fort-de-France ?

A l'origine, l'ACISE avait pour objectif de prendre en charge les « clochards » et les toxicomanes de nos rues, nos villes et nos campagnes. A cette époque, nous avions une

mission immédiate qui consistait en cela : leur permettre d'avoir accès aux soins et à la nourriture. Il n'était pas encore question de les héberger mais qu'ils se portent au mieux, sur le plan sanitaire, dans l'environnement de la ville de Fort-de-France. **Nous devons faire en sorte que ces personnes ne se dégradent pas. Une grande dame, Marie-Rose Mauny, décédée depuis, avait créé l'APEX, Association de Prévention et de l'Exclusion Sociale, première association structurée pour prendre en charge ces populations vivant dans des conditions extrêmes.** J'ai donc rejoint Madame Mauny et nous avons travaillé ensemble sur une nouvelle manière de prendre ces personnes en charge. Donc en fait, on pourrait dire que l'ACISE est la « petite sœur » ou la suite logique de cette association APEX, parce que justement comme il fallait élaborer des missions un peu plus structurées, nous avons changé la gouvernance et l'organisation associative.

Notre association est née en 2002, grâce à la volonté de la ville de Fort-de-France, grâce à Aimé Césaire alors maire de la capitale. Il a mis un bâtiment à notre disposition, où se trouve l'hôtel social aujourd'hui, pour accueillir les Sans Domicile Fixe, les personnes en errance. Ainsi, ils pouvaient être nourris, lavés, habillés et donc d'être vraiment pris en charge au niveau sanitaire. Mais malgré cet hébergement d'urgence, on a réalisé que cela ne suffisait pas. Nous nous sommes rendu compte que nous devons leur proposer de se poser, de se stabiliser, pour tenter avec elles une démarche évolutive, pour ne pas les renvoyer dans la rue ensuite ! A l'époque, on ne pouvait héberger que 5 personnes, étant donné que la Direction Départementale Affaires Sanitaires et Sociales de l'époque nous avait octroyé un financement pour 5 places.

Très rapidement, le besoin s'est fait sentir d'augmenter le nombre de places et la DDASS nous a suivis. Le nombre de résidents est alors passé de 10 à 25 ! Nous devons convaincre ces personnes suffisamment pour qu'elles acceptent de venir dormir dans un lit et avoir envie de continuer à le faire ! On a bien compris que, pour elles, c'était compliqué d'installer leur vie dans la rue, de cohabiter dans un

“Notre association est née en 2002, grâce à la volonté de la ville de Fort-de-France, grâce à Aimé Césaire alors maire de la capitale.”

espace urbain et de se l'approprier.

Très rapidement, nous avons réalisé qu'il fallait aller plus loin que l'hébergement d'urgence.

Nous avons donc créé l'hébergement de stabilisation, pour que les personnes puissent dormir et y rester, pendant six mois, un an ou deux, le temps que leur situation globale change. Mais nous voulions davantage pour ces résidents. Nous avons alors créé l'accueil de jour, avec une équipe médico-sociale, pour leur permettre de s'inscrire dans une dynamique de prise en charge et d'accompagnement socio-éducatif et sanitaire. Nous nous sommes rendu compte qu'il y avait des personnes dans la rue que nous n'arrivions pas à toucher puisqu'elles étaient éparpillées un peu partout.

Nous avons donc créé le Samu social. L'équipe mobile avait pour objectif d'aller à la rencontre de ces personnes, quel que soit l'endroit où elles se trouvaient. Elle a alors établi un lien avec elles, elle a commencé à mettre en place une relation humaine, à travers la parole, pour maintenir cette relation suffisamment longtemps et entraîner une adhésion des démunis vers une prise en charge. Nous sommes ensuite passés à une organisation plus sérieuse de prise en charge sanitaire. Ces personnes n'avaient pas de protection sociale. Nous avons créé cela pour que, dès qu'elles en avaient besoin, elles puissent être vues et suivies par des médecins, à court ou à moyen terme, pour que ces personnes, quand elles étaient malades ne se retrouvent plus dans la rue.

Les résidents de l'hôtel social sont des personnes qui ont été recueillies dans la rue, identifiées, repérées par le Samu social, qui ont accepté de venir dans notre Centre d'hébergement et de le fréquenter. Elles ont souhaité s'inscrire dans une démarche globale d'accompagnement. On ne peut rien faire sans leur accord. Les 80 personnes hébergées chez nous habitaient dans la rue et ont considéré de manière déterminée que la rue n'était plus leur espace naturel d'existence. Elles ont accepté de venir pour sortir de cette spirale d'exclusion dans laquelle elles se trouvaient.

Dans ce groupe de personnes, il y a une typologie spécifique particulière. Il y a des toxicomanes, des personnes souffrant de troubles du comportement ou malades mentaux, des personnes sortant d'incarcérations, des personnes qui sortent de rupture familiale. On accueille également celles qui se retrouvaient à la rue et qui n'avaient pas de lieu d'hébergement, des femmes (30 % environ) qui ont connu des conditions difficiles soit dans leur foyer initial, soit par rapport à une situation de départ désavantageuse pour elles. Ces gens peuvent avoir connu l'inceste, n'avoir pas connu la sécurité nécessaire pour s'épanouir et ont vécu des choses compliquées, difficiles au cours de leur vie.

Il y a aussi des jeunes âgés de dix-huit à vingt ans, qui sortent d'une prise en charge d'aide sociale à l'enfance, car le système, tel qu'il fonctionne, fait que ces « enfants » sont pris en charge soit en milieu fermé, soit dans des

« A l'époque, on ne pouvait héberger que 5 personnes »





« On a tendance à les regarder comme des fainéants, des gens qui ne veulent rien faire, des parasites, etc... mais on est loin de la réalité. »

familles d'accueil pendant toute leur prime jeunesse. Mais à dix-huit ans, s'ils n'ont pas évolué de manière gratifiante, on les met dehors ! L'Aide Sociale à l'Enfance est aujourd'hui gérée par la Collectivité Territoriale de la Martinique. Si les jeunes n'ont pas un membre de leur famille qui accepte de les récupérer, ils se retrouvent à la rue. Toutes ces personnes que je viens d'évoquer sont des victimes du fonctionnement de la société, car lorsque que vous n'êtes pas « dans les clous », tout est organisé pour que vous soyez exclu du fonctionnement de la société dite « normale ». Cela arrive petit à petit, jusqu'au jour où ces personnes réalisent qu'elles ne sont pas des citoyens. Elles organisent donc leur mode d'existence, dans leur propre milieu pour s'en sortir. La plupart de ces personnes sont en mode « *survival* ». On a tendance à les regarder comme des fainéants, des gens qui ne veulent rien faire, des parasites, etc...mais on est loin de la réalité. En effet, quand un jeune de 17-18 ans a fumé son premier crack, c'est fini pour lui, parce qu'il a déjà abîmé une partie de ses neurones ! Le problème, c'est que le crack est tellement puissant que l'accoutumance va s'installer et ce que l'on appelle l'addiction généralement va prendre une place importante dans sa vie. Elle ne va penser qu'à cela, jour après jour, jusqu'à l'autodestruction. **C'est un ensemble de circonstances, de réalités concernant la drogue, l'alcool, l'inceste, les violences familiales. Tout cela existe !**

Mais heureusement, une grande majorité arrive à s'en sortir : quand les personnes acceptent de coopérer, la situation évolue assez rapidement. Le plus difficile, c'est quand la personne est *addict* et présente des troubles mentaux ; c'est ce que l'on appelle la comorbidité. Les personnes concernées ont besoin d'être soignées sur du long cours.

Pourquoi avez-vous choisi, depuis 25 ans, de vous occuper de cette population dite précaire ?

Figurez-vous que j'étais destiné à être un gestionnaire d'entreprise. J'ai commencé à gérer une entreprise de grande distribution, un supermarché de 1200 m². Je l'ai fait durant une dizaine d'années puis j'ai changé. J'ai toujours été proche des personnes en difficulté, car l'amour des autres cela signifie beaucoup pour moi. Mon père nous a élevés dans cet esprit d'aider les autres. Après mon expérience dans la distribution, j'ai ressenti le besoin de changer de cap, non pas parce que cela ne me convenait pas mais intérieurement, je sentais qu'il y avait la nécessité de faire autre chose qui soit au service de l'humain. Je suis parti alors que j'étais déjà marié et que j'avais déjà mon premier enfant. J'ai laissé femme et

enfant, en Martinique, pour faire des études pour un diplôme d'éducateur. Je revenais régulièrement dans l'île, si bien que j'ai pu poursuivre ma formation et m'occuper de ma famille. Même si nos ressources étaient faibles, je n'ai jamais regretté mon choix, parce que là j'ai découvert ma vraie vocation.

C'est donc ainsi que j'ai commencé à m'intéresser à cette population en difficulté. Lors d'un stage en milieu pénitentiaire, j'ai eu la chance de rencontrer Marie-Rose Mauny ; elle était infirmière. J'ai vraiment eu la conviction, le sentiment que j'étais fait pour cette mission.

On pourrait presque parler d'*appel* !

Il était important que j'aide les gens.

Quand on a commencé, beaucoup de personnes, même dans ma propre famille, dans mes relations, s'étonnaient de ma volonté aussi forte de vouloir me consacrer à ce milieu.

Ils ne comprenaient pas mon choix ! Mais celle qui m'a soutenu, accompagné dès le départ, c'est mon épouse. Bien sûr, cela n'a pas toujours été facile, notamment dans les relations avec les personnes rencontrées dans la rue.

En effet, il y a vingt-cinq ans, ceux que l'on rencontrait dans la rue, c'étaient des *crackmen*. Certains étaient violents, dangereux ; le crack venait d'arriver et ceux qui en consommaient n'avaient pas la maîtrise de cette drogue. Ce produit était consommé n'importe comment et on a dû faire face à de nombreuses crises de violence. **A plusieurs reprises, Madame Mauny a été agressée mais elle a tenu bon, car elle se disait que l'attitude des consommateurs de ce produit n'était pas de leur faute.** C'est aujourd'hui le *leitmotiv* de mes collègues et moi : ce sont des victimes donc nous devons trouver les bons moyens de communication pour garder le contact avec eux.

Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien ?

Aujourd'hui, il faut avouer une chose, c'est que les services de l'Etat, les collectivités en général, ont pris conscience de la nécessité d'accompagner ce public, à travers des institutions, des structures. Ce n'était pas le cas il y a dix

« le crack venait d'arriver et ceux qui en consommaient n'avaient pas la maîtrise de cette drogue »

ou quinze ans. Maintenant, ils réalisent vraiment qu'il y a une problématique de l'errance, de personnes sans abri en Martinique.

On note quand même des manques, des insuffisances liés à des besoins matériels. Nous pensons qu'aujourd'hui, il y a des travailleurs sociaux, des professionnels, formés de manière spécifique pour s'occuper de ce public particulier. Si nous devons formuler une demande, ce serait d'augmenter ces moyens humains, de développer la formation des gens ayant fait des études pour cela. Au cours de la formation des travailleurs sociaux, l'accent devrait être davantage mis sur ces publics isolés, en errance, parce que n'oublions pas que ces gens ont d'abord été dans une famille, avant de se retrouver isolés. Il y a également les personnes âgées, car certaines vivent dans la rue. Elles ont élevé des enfants, ont eu une vie normale pendant quelques années. Mais soit parce qu'elles ont perdu leur mari, leur compagnon, soit parce que leurs enfants ne s'en occupent plus : elles se retrouvent seules. Parfois, elles doivent vivre avec moins de cinquante euros par mois, dans une maison très insalubre. Les difficultés rencontrées sont d'ordre matériel.

Nous pensons qu'il faudrait spécifier la prise en charge, faire en sorte par exemple que ces personnes âgées bénéficient d'un dispositif adapté à leurs conditions. Les personnes souffrant d'addictions ou de comorbidité doivent trouver une aide propre à leurs difficultés. En résumé, il faudrait que chaque catégorie des problématiques puisse être prise en charge de



Christophe et Sonia à l'Acise

« Nous pensons qu'aujourd'hui, il y a des travailleurs sociaux, des professionnels, formés de manière spécifique pour s'occuper de ce public particulier. »



façon spécialisée. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. A l'ACISE, il y a cette multiplicité de profils qui sont accompagnés, recevant les mêmes prestations mais qui ne sont toujours celles dont elles ont besoin pour sortir de leur situation. Il nous faut des moyens matériels supplémentaires : des bâtiments, des espaces plus nombreux, plus grands, des terrains, des complexes pour un public qui lui, est multiple, des espaces de sommeil, d'activités. Seule une partie des gens en errance a pu accéder à ces chantiers, par rapport aux exigences. Il faudrait qu'ils puissent suivre des formations, dans un parcours d'accompagnement professionnel.

Compte tenu de leur parcours sanitaire, certains des SDF ne sont pas en capacité cognitive d'étudier. Malheureusement, certains n'auront jamais accès à un poste de travail, parce qu'ils sont trop dégradés, leur situation mentale est trop affaiblie. A l'avenir donc, il faudrait créer une manière d'existence pour ces personnes, qui diffère de ce que l'on attend généralement. Cela leur permettrait de sortir de l'espace urbain, de manière digne et humaine. Nous n'en sommes pas là, puisque **la société cherche à inscrire ces personnes dans des cases préétablies.** Il faudrait consacrer un budget spécialement

pour ce public-là ! On se contente de constater que sur une population de près de 370000 Martiniquais, le nombre de démunis se trouve entre 500 et 1000 personnes, donc ce n'est pas très important ! Nous travaillons avec les collectivités, les services de l'Etat, pour développer une dynamique d'identification et de prise en charge des problématiques de ce public en grande souffrance, pour que des solutions matérielles adéquates soient trouvées, pour les accompagner.

Qui vous aide, en matière de financement, à maintenir votre association à flot ?

En ce qui concerne le volet médico-social, les premiers financeurs sont les services de l'Etat, puis la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, l'Agence Régionale de Santé. Viennent ensuite les collectivités de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique, la Mairie de Fort-de-France et la Collectivité Territoriale de la Martinique. Au niveau de l'insertion, ce sont d'autres financeurs. Nous sommes une Association qui avons un agrément ministériel pour œuvrer dans le sens de notre mission reçue par l'Etat. Nous devons gérer les structures de prise en charge des sans-abris.



VISITE DE CHRISTOPHE MALEAU À L'ACISE :

« On a parlé du Dalai-Lama, de Martin Luther King, de Gandhi, mais ce jeune-là ! Evidemment, il a réalisé un énorme effort physique mais pour le faire, cela demande quelque chose que nous n'avons pas de manière naturelle. De plus, ce qui était plus important pour les personnes dont nous avons la charge, c'était de voir cet enfant venir à l'ACISE, pendant la période de Noël, pour la première fois. Il y a tout un symbole derrière sa visite. Il a choisi de porter une parole de solidarité, d'amour, de réconfort, mais surtout des mots pleins de sagesse dans certaines expressions qu'il a pu utiliser. Pour nous, c'était un honneur mais aussi une grande chance, parce que nos résidents ont reçu cet accueil comme quelque chose de très fort. »

Quel type de professionnels y travaille ?

Nous avons des travailleurs sociaux, des assistantes sociales, des éducateurs spécialisés, des agents de médiation, un psychologue, un médecin, des infirmiers, un animateur général. Ce dernier s'occupe de créer une dynamique d'animations éducatives chez notre public. En marge de ce personnel, il y a un service administratif comptant cinq personnes avec des cadres socio-éducatifs pour gérer tous ces établissements.

Le 26 décembre, le jeune nageur de 13 ans, Christophe Maleau qui s'est illustré par un 3^{ème} défi en mer en traversant le Canal de Sainte-Lucie, vous a rendu visite. Comment cela s'est-il passé ?

Au niveau de la Direction, mais surtout chez les résidents du Centre d'hébergement, pour nous c'était un honneur de le recevoir ! Personnellement, quand je voyais à la télévision ce qu'il a réalisé, j'avais des frissons. Je me disais que ce n'était pas possible ! D'où sortait cet enfant ? Était-il un envoyé ? Avait-il reçu une mission ? Il ne le sait pas encore mais je reste persuadé que oui ! Comment un enfant peut avoir une telle force mentale ? C'est cela qui m'a surtout impressionné. Physiquement, physiologiquement, les enfants sont faits pour avoir de l'endurance. Ils grandissent, ils se développent. Mais la force mentale de Christophe Maleau est extraordinaire. Je pense que sa mission est de l'ordre

du spirituel ! On a parlé du Dalai-Lama, de Martin Luther King, de Gandhi, mais ce jeune-là ! Evidemment, il a réalisé un énorme effort physique mais pour le faire, cela demande quelque chose que nous n'avons pas de manière naturelle. De plus, ce qui était plus important pour les personnes dont nous avons la charge, c'était de voir cet enfant venir à l'ACISE, pendant la période de Noël, pour la première fois. Il y a tout un symbole derrière sa visite. Il a choisi de porter une parole de solidarité, d'amour, de réconfort, mais surtout des mots pleins de sagesse dans certaines expressions qu'il a pu utiliser. Pour nous, c'était un honneur mais aussi une grande chance, parce que nos résidents ont reçu cet accueil comme quelque chose de très fort.

Lors de notre moment de « remédiation », d'échange avec les résidents, parce que justement c'était un enfant, ils ont reçu cela comme un encouragement à donner du sens à leur présence à l'ACISE. **Parfois, la force de l'affect disparaît, compte tenu de leurs conditions de vie, à cause de barrières, de blocages que le cerveau fait pour ne rien ressentir. Plus on accompagne ces personnes, plus l'affect reprend le dessus.** Ce jour-là a vraiment été un moment de communion pour nos résidents mais aussi pour nos salariés. Ces derniers ont été encore plus touchés que les résidents. Nous avons l'habitude d'organiser des fêtes, le Pré-

fet vient nous voir, mais cette fois, c'était différent. C'était exceptionnel, particulier. Christophe a apporté une sorte de sérénité dans la pensée bouleversée. **J'ai entendu un de nos résidents dire « je suis fier d'avoir vu ce petit bonhomme ! ». Une des résidentes a dit « quand je l'ai vu, je me suis que ce n'était pas possible ! ». Pour nous, cette visite était un signe, car il est venu avec un message, en dehors des cadeaux qu'il a apportés.** Nos résidents sont très attachés aux mots, à la parole car c'est la seule chose qu'ils ont à échanger avec nous. Ils n'ont rien, donc ils ne peuvent rien offrir mais ils ont la parole, pour lier des liens avec les autres !

Pouvez-vous nous parler de votre mission pour 2021 ?

Nous sommes toujours dans cette recherche d'innovation, de recherche de solutions et en 2021, nous aurons deux grands dispositifs. Le premier est d'ordre sanitaire : **nous aurons 28 lits médicalisés pour accompagner les personnes malades dans un cadre médico-social. Tous ces publics marginalisés pourront être pris en charge dans des espaces qui leur seront dédiés. Ces lits seront financés par les Services de l'Etat, à travers l'ARS.** Pour nous, c'est une révolution. Le second grand projet concerne l'insertion. Il a fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt du Ministère, au niveau national.

Cela s'appelle « Projet pour l'accueil et l'insertion, l'accompagnement des grands marginaux ». **Chaque département, chaque région devait présenter un projet piloté, dynamisé par les services de la Préfecture. En Martinique, c'est l'ACISE qui a été choisie pour travailler avec d'autres partenaires, tels que la Croix-Rouge, le Centre Communal d'Action Social, l'Association des Personnes Agées du Lamentin et l'Equipe Mobile de Rue et d'Insertion.**

Au niveau national, on a constaté que s'il y a des personnes sans domicile qui acceptent d'être prises en charge facilement, autrement dit acceptent « la main tendue », d'autres la refusent catégoriquement ! Ces dernières ont été « abîmées » durant de nombreuses années à cause du fait qu'elles n'avaient pas de domicile et étaient exclues à cause de la drogue, l'alcool, les maladies somatiques qui n'ont pas été soignées mais supportées pendant un temps très long, et les troubles mentaux.

On a donc réalisé qu'il n'y avait pas de dispositif spécifique à leur prise en charge. C'est important, vu qu'avant il n'y avait rien ! L'objectif est de permettre à ces personnes de reprendre le chemin de la socialisation à leur rythme, en tenant compte de la complexité de leur problématique, de leur situation sanitaire, sociale, médicale. L'idée est de créer des espaces spécifiques, pour qu'elles ne soient pas totalement installées dans un mode d'existence qui ne leur conviendrait pas. On a fait l'inverse en fait. On dit que pour que quelqu'un soit inséré, il doit être dans un logement, avec une salle de bain, une cuisine etc. C'est ce que la société préconise pour un citoyen dit « normal » !

C'est ce que l'on fait, à l'ACISE.

En ce qui concerne les grands marginaux, c'est différent. Ce sont des gens qui aiment leur liberté, qui se sont adaptés en fonction des problèmes rencontrés depuis de longues années, à un espace particulier, à un environnement, à qui on ne peut imposer, du jour au lendemain autre chose, même à l'ACISE ! Il faut leur proposer quelque chose qu'ils doivent accepter, chaque fois qu'ils en auront envie. A côté de ce type d'hébergement que nous allons créer, il y aura une équipe médico-sociale et sanitaire, constituée des spécialistes de toutes les associations qui adhèrent à ce projet : médecins, spécialistes

« Je vais m'adresser aux Collectivités et à tous ceux qui ont les moyens financiers ou matériels de nous aider. Aujourd'hui, nous avons besoin d'espaces, de bâtiments suffisamment grands pour accueillir toute cette population qui ne manquera pas de grandir ! Les Martiniquais doivent bien comprendre que, compte tenu du contexte économique actuel, il y aura de l'exclusion ! »

de l'addiction, psychiatres, infirmiers, assistances sociales etc. Ils iront à la rencontre de ces personnes et garderont le lien entre le lieu qui leur sera destiné et un espace dédié, pour les prendre en charge, pour les écouter, pour établir la relation entre ces personnes et la rue qu'ils quitteront petit à petit. C'est une sorte de triptyque : la rue, un espace dédié pour un accompagnement coordonné et l'espace pour les héberger.

Les Services de l'Etat l'ont bien compris : ce dispositif sera nouveau, expérimental, sur une durée de trois ans par exemple. Après la période d'essai, on va évaluer l'action qui aura été menée et voir si on doit la poursuivre. De nouvelles orientations pourront alors être envisagées.

Chez nous, on dit *Se grenn diri ka plin sak*. Avez-vous un message à faire passer aux Martiniquais ou à d'autres personnes, qui voudraient aider votre Association ?

Oui, le message est le suivant : il concerne le regard. Même si cela a évolué positivement, nous souhaitons que les Martiniquais aient un nouveau regard, plus compatissant, d'amour, tout simplement ! Ici, nous avons trop tendance à considérer tout ce qui n'est pas dans la norme comme quelque chose à rejeter ou à regarder de façon réprobatrice. Parfois, on a même peur de regarder car cela nous renvoie une image de ce qui pourrait nous arriver, à nous ou à nos enfants.

Je vais m'adresser aux Collectivités et à tous ceux qui ont les moyens financiers ou matériels de nous aider. Aujourd'hui, nous avons besoin d'espaces, de bâtiments suffisamment grands pour accueillir toute cette population qui ne manquera pas de grandir ! Les Martiniquais doivent bien comprendre que, compte tenu du contexte économique actuel, il y aura de l'exclusion !

J'ai un autre souhait : celui-ci concerne la personne de Marie-Rose Mauny. Je ne vou-

drais pas que l'on oublie celle qui a tant œuvré pour les démunis. Elle a pratiquement donné tout son temps voire sa vie en se mobilisant pour eux. A une époque où rien n'était mis en place pour eux, Madame Mauny avec le concours du Docteur Lecurieux-Lafferronay, le premier Centre d'accueil pour les alcooliques. J'aimerais qu'un hommage soit rendu à cette infirmière, qu'une salle ou un lieu quelconque porte son nom.

Avez-vous autre chose à ajouter ?

Je voudrais rendre hommage à mon équipe : l'équipe socio-éducative et sanitaire, le Samu social, pour le travail extraordinaire qu'ils fournissent tous les jours ! Ils font preuve de bonne volonté, d'abnégation, parfois ils prennent des risques mais ils apportent tout leur cœur pour le mettre au service des plus démunis, dans la rue ou au sein de la résidence. Aujourd'hui, j'ai un grand coup de cœur pour tous ces salariés. Madame Lailoupe Géraldine, la Cheffe de service du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, est pour moi comme une « envoyée », avec son grand charisme et son immense capacité à mobiliser, autour d'elle, les énergies de l'ensemble des travailleurs sociaux et même au-delà ! Pour tous les partenaires, l'objectif est le même : aider, apporter du soutien, accompagner, et montrer à ces personnes qu'on les aime !

Je n'oublie pas mon Conseil d'administration, avec Madame Claude Formont qui le préside et conduit l'institution depuis plusieurs années.

Sonia JEAN-BAPTISTE-EDOUARD

POUR SE RAPPROCHER DE L'ACISE.

Nous acceptons des dons (argent), soit par chèque, soit par virement.

Siège : 0596.72.86.06 /

0696.24.40.90 / 0696.63.03.68

Pour les autres dons (lots, vêtements, livres etc..) : ACISE Environnement



Mme Yvonne TRITZ Conseillère déléguée aux projets relatifs au tourisme de l'Espace Sud
M. Philippe BOUTON Secrétaire Général – Sous-Préfecture du SUD ;
M. Philippe JOCK, Président de la CCI Martinique



M. Phillippe JOCK ; M. Michel MARVILLE Adjoint au Maire du Marin ;
Mme Carole FOULARD 1ère Vice-Présidente de la CCI Martinique



M. Jean-Baptiste ROTSEN, Directeur Général de la CCI ; M. Nicolas ONIMUS,
Sous-Préfet du Nord ; M. Philippe JOCK ; Mme Carole FOULARD



M. Nicolas ONIMUS ; Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS,
Présidente de la Commission Culture et Patrimoine à CAP NORD ; M. Philippe JOCK



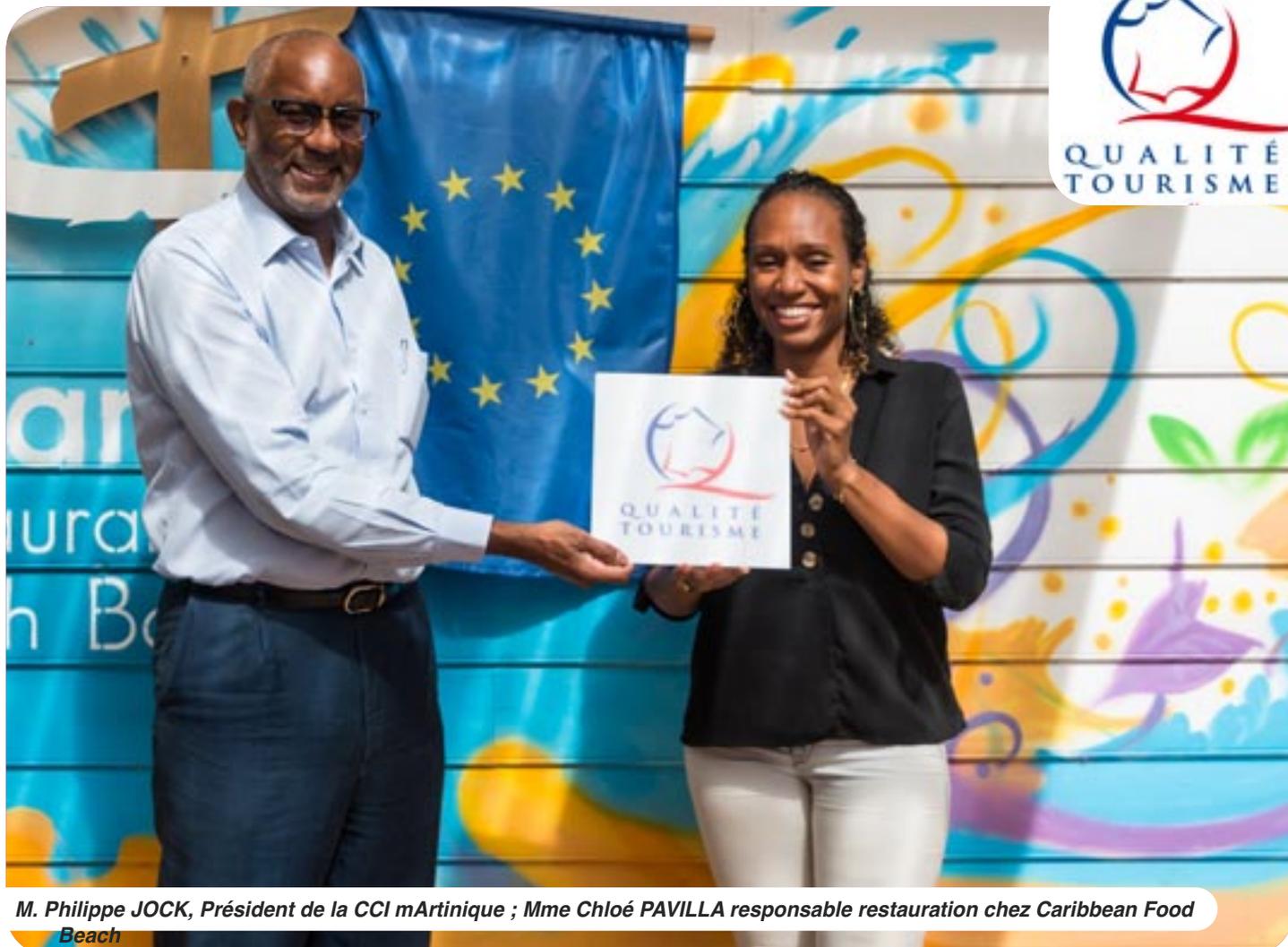
M. Jean-Baptiste ROTSEN ; M. Philippe JOCK ; Mme Séverine TERMON, 1ère Adjointe au
Maire de Sainte-Marie ; Mme Laëtitia HAYOT, Gérante du restaurant Le Point de Vue ;
M. Willy LOUISIN, Responsable des Agences NORD de la CCI



M. Philippe JOCK ; Mme Corinne BONNAIRE, Adjointe au Maire du Marin ;
Mme Julie ANCELE, Gérante du restaurant Zanzibar Marin ; Kate, Animatrice de RCI

Qualité Tourisme 2020 :

« 11 récipiendaires récompensés pour leurs efforts et leur professionnalisme »



M. Philippe JOCK, Président de la CCI mArtinique ; Mme Chloé PAVILLA responsable restauration chez Caribbean Food Beach

La Chambre de Commerce et d'industrie de Martinique s'est adaptée au contexte sanitaire et a proposé les 28 et 29 décembre derniers, une remise de la marque Qualité Tourisme sous la forme d'une « Caravane de la marque Qualité Tourisme ». 11 acteurs touristiques de l'île se sont ainsi vu remettre cette marque nationale dans leur établissement.

Ce fut l'occasion pour le président de la CCI Martinique, ainsi que pour les représentants officiels de l'État, les EPCI et les municipalités de se rendre dans chacun des 11 établissements ayant validé leur démarche, afin de procéder à la remise officielle de la marque à chacun de leur dirigeant. Malgré une année compliquée, notamment pour le secteur du Tou-

risme, c'est avec émotion que ces professionnels et leur équipe se sont vu remettre cette prestigieuse marque. Parmi eux, on retrouve des restaurants, des activités de loisirs et un lieu de visite.

Comme chaque année, une cérémonie de remise de la marque Qualité Tourisme afin de valoriser les professionnels ayant validé leur démarche,

est organisée par la CCI Martinique avec le concours de ses partenaires. Cette cérémonie se tient en présence d'officiels tels que le Préfet, la Présidente du Comité Martiniquais du Tourisme, le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique ainsi que les représentants des EPCI invités par le Président de la CCI de Martinique. Mais du fait du contexte sanitaire, cette cérémonie n'a pu avoir lieu.

Afin de pallier cette absence, la Chambre de Commerce a revu le modèle et organisé une remise de la marque sous la forme d'une « **Caravane de la marque Qualité Tourisme** » suivi pendant deux jours en direct à RCI et via le Facebook live de la page Qualité Tourisme Martinique.



Mme Chantale HERELLE Co-Gérante du restaurant L'Auberge de la Montagne Pelée



M. Guillaume BISSO, Gérant de BBQ Donut Boat



M. Gilles MALIDOR Co-Gérant restaurant le Moulin à Canne



Mme Laëtitia HAYOT Gérante du restaurant Le Point de Vue



Mme Simone JOS GUILLOT gestionnaire du Centre d'Interprétation Paul GAUGUIN



M. Harold JEANVILLE Gérant du restaurant Carte Blanche by Harold



Mme Yveline BOULANGER Gérante du restaurant Pizza Plus



Mme Chloé PAVILLA responsable restauration chez Caribbean Food Beach



M. Bruno Coulon Gérant de Tropicanyon



Mme Annick CHEVALIER et Mme Clara PINVILLE Co-Gérantes du restaurant le Jardin des Envies



Mme Julie ANCELE Gérante du restaurant le Zanzibar Marin

Les Récipiendaires 2020

Restauration

● L'Auberge de la Montagne Pelée :

M. Jean-Hugues HERELLE
Morne Rouge

● Caribbean Food Beach :

M. Emmanuel RIVIERE
Sainte-Luce

● Carte Blanche by Harold :

M. Harold JEANVILLE
Trois-Îlets

● Le Jardin des Envies

Mme Annick CHEVALIER
Trois-Îlets

● Le Moulin à Canne :

M. Yves-Michel MALIDOR
Saint-Pierre

● Le Point de Vue :

Mme Laetitia HAYOT
Sainte-Marie

● Zanzibar Marin :

Mme Julie ANCELE
Marin

● Pizza Plus :

Mme Yveline BOULANGER
Lamentin

Sports et loisirs

● BBQ Donut Boat :

M. Guillaume BISSO
Marin

● Tropicanyon :

M. Bruno COULON
Sainte-Luce

Lieux de visite

● Centre d'Interprétation

Paul Gauguin :
Mme Simone JOS GUILLOT
Carbet

La Marque Qualité Tourisme... en quelques mots

Déployée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique, la marque Qualité Tourisme existe depuis 2006 en Martinique. Elle est soutenue par l'État, le Comité Martiniquais du Tourisme, les EPCI, les groupements sociaux professionnels et est financée par la CCIM et le Fonds Social Européen.

Aujourd'hui, ce sont 41 établissements marqués Qualité Tourisme et 124 engagés dans la démarche et en cours de labellisation. Pour obtenir la marque, chaque établissement doit répondre avec succès aux exigences d'un référentiel spécifique à son secteur d'activité.

Pour certains, près de 300 critères doivent être respectés. L'entrée dans cette démarche répond à la volonté des chefs d'entreprise de s'impliquer avec l'ensemble de ses équipes dans une action continue d'amélioration de l'expérience client.

Cette opération permet en effet, après un pré diagnostic de la prestation, de bénéficier d'un accompagnement des services de la CCI pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions correctives.

La prestation est ensuite auditée par un client mystère, et c'est un Comité Régional de Gestion de la Marque, qui valide l'attribution de celle-ci à l'entreprise. Tous ont conscience de l'importance de la qualité dans leur activité et souhaitent tout mettre en œuvre pour assurer la satisfaction de leurs clients.

QUELQUES CHIFFRES

Qualité tourisme c'est aujourd'hui :
7 Filières représentées sur le territoire :

Commerces, Restaurants-Hôtels, Restaurants, Hôtels, Lieux de visite, Activités de sports et loisirs, Visites guidées

124 établissements engagés dans la démarche et en cours de labellisation.

41 établissements marqués Qualité Tourisme.

85 % c'est le taux de conformité minimum référentiel à obtenir pour valider la marque*

La marque est obtenue pour une durée illimitée sous réserve d'une visite mystère tous les **5 ans** (Attention, lors de cette 2^e visite mystère, le taux de conformité n'est plus de 85% mais de 90% !)

OÙ TROUVER LES ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS :
www.qualitetourismemartinique.fr

PAGE FACEBOOK :
Qualité Tourisme Martinique
COMPTE INSTAGRAM :
QualiteTourisme_Martinique

**Pour s'inscrire dans la démarche, il convient de contacter la Cellule Tourisme de la CCI : Tél.: 0596 55 28 00
Mail : contact@martinique.cci.fr**



M. Philippe JOCK, Président de la CCI Martinique ; Mme Corinne BONNAIRE, Adjointe au Maire du Marin ; M. Guillaume BISSO, Gérant de BBQ Donut Boat



M. Christian RAPHA, Maire Saint-Pierre ; M. Gilles MALIDOR Co-Gérant du restaurant Le Moulin à Canne ; Mme Carole FOULARD, 1ère Vice-Présidente de la CCI Martinique ; M. Philippe JOCK ; M. Nicolas ONIMUS, Sous-Préfet du Nord



Bruno ECANVILLE Maire du Carbet ; Mme Simone JOS GUILLOT gestionnaire du Centre d'Interprétation Paul GAUGUIN et les membres de son conseil d'administration M. Philippe JOCK ; Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS Présidente de la Commission Culture et Patrimoine à CAP NORD ; M. Nicolas ONIMUS



M. Nicole ONIMUS ; M. Christian RAPHA représentant de CAP NORD ; Mme Jenny DULYS-PETIT Maire du Morne Rouge ; Mme Chantale HERELLE Co-Gérante du restaurant L'Auberge de la Montagne Pelée ; M. Philippe JOCK ; Vincent Animateur de RCI ; Mme Carole FOULARD



M. Joseph PERASTE Maire du Marigot et représentant de CAP NORD ; équipe du restaurant Le Point de Vue ; Vincent, Animateur de RCI



M. Philippe JOCK Président de la CCI Martinique ; Mme Yveline BOULANGER et M. Giulio BURLOTTO Gérante et Directeur du restaurant Pizza Plus.

Xavier Saint-Yrieix, directeur du site de A.A.A.M. :
« Nous n'aurions pas pu commercialiser ces véhicules sans une formation de nos équipes techniques »



Depuis ces dernières années les immatriculations de véhicules « hybrides » et électriques connaissent une augmentation régulière en France et à l'international ; des évolutions technologiques auxquelles ont en effet souscrit tous les constructeurs. Importateur

de la célèbre marque **BMW** en Martinique, l'entreprise **A.A.A.M.** satisfait également ces demandes sous nos cieux. Quels sont les atouts majeurs offerts par ces technologies ? Les précisions de **Xavier Saint-Yrieix**, le directeur de site de l'entreprise.

Antilla : Quelles marques de véhicules proposez-vous et combien de modèles électrifiés ?

Xavier Saint-Yrieix : Nous importons 3 marques : **BMW**, **MINI**, **MOTORRAD** pour les motos et scooters. Concernant les véhicules **électriques**, en **MINI** nous proposons la Hatch 3 portes depuis quelques mois ; en **BMW** nous proposons la **i3**, qui fonctionne de mieux en mieux en Martinique. La **ix3**

arrive dans quelques mois ainsi que la iX en fin d'année. Concernant les véhicules **hybrides Plug-in**, nous proposons le X1, le X2 et le X5, ainsi que la Série 2 active Tourer, la Série 3, la Série 5 et la Série 7. Nous avons 22 modèles pour la marque BMW. Pour MINI, nous venons de lancer la toute nouvelle CountryMan Plug-in. D'ailleurs, nous offrons actuellement aux clients la possibilité d'essayer toute la gamme de nos véhicules, aussi bien hybrides Plug-in qu'électriques. Et pour les dix premiers véhicules achetés durant ce mois de janvier, nous offrons la borne électrique, son installation, ainsi que l'électricité, donc, le "carburant" du véhicule pendant **un an**. Cette opération va durer jusqu'à la fin de ce mois de janvier et nous sommes les premiers en Martinique à proposer ce centre d'essais, grâce à cette profondeur de gamme. Depuis le premier weekend de janvier de nombreux essais ont été réalisés, les clients sont principalement surpris par les performances des véhicules. Cette nouvelle technologie suscite réellement l'intérêt des clients. Quand le client achète un véhicule hybride Plug-in ou tout électrique, sa "crainte" concerne son organisation pour la gestion de la recharge. Donc nous offrons le dispositif de

charge, en partenariat avec une autre société, ce qui rassure le client quant à l'utilisation de son véhicule et l'installation électrique à son domicile.

« On part donc avec une autonomie de 50 à 460 kilomètres »

Quelles sont les différences essentielles entre un véhicule hybride Plug-in et un véhicule « tout électrique » ?

Le véhicule hybride plug-in est un véhicule classique, c'est-à-dire thermique, auquel est intégré une partie électrique, donc un accumulateur, une batterie et un moteur électrique afin de réaliser la propulsion du véhicule. Et nos véhicules partent avec une autonomie électrique : c'est-à-dire qu'on a un système de prise(s) – que n'ont pas tous nos concurrents – où l'on recharge le véhicule avant de partir. On part donc avec 50 à 60 kilomètres d'autonomie. Ces véhicules-là sont des "**hybrides plug-in**", où l'utilisateur peut décider de ne rouler qu'en mode électrique. Concernant les véhicules "tout électriques", leur technologie est très simplifiée : un accumulateur, des moteurs et une gestion électrique. Et l'autonomie de ces véhicules-là peut aller de

350 à 460 kilomètres, pour certains modèles.

Très objectivement, BMW a-t-elle été réactive quant à cette « vague » de l'hybride et de l'électrique, ou la marque a-t-elle pris le « train » en marche ?

La marque a été totalement réactive. Il y a presque 8 ans, BMW a sorti la i8 et la i3. Et ça fait déjà 4 ans que tous les planchers de nos véhicules sont conçus pour "accueillir" l'hybridation. C'est-à-dire que dans les coffres il y a toujours un espace vide pour accueillir un dispositif de batterie(s).

En Martinique quel type de véhicule, entre l'hybride Plug-in et l'électrique, rencontre le plus de succès pour le moment ?

L'hybride Plug-in a bien fonctionné l'an dernier. Concernant l'électrique, la i3 et la MINI électrique sont de plus en plus demandés. Et nous attendons un vif engouement pour le iX3 tout électrique, qui est un SUV spacieux.

« On arrive à recharger 80% du véhicule en 30 minutes »





Quels sont les avantages majeurs du "tout électrique" : la possibilité du rechargement et de l'autonomie induite ?

Oui, sans oublier le confort, aucune pollution en termes d'émission de CO2, ainsi que le silence, la souplesse et la puissance de la reprise, qui est véritablement impressionnante. En Martinique, on aime généralement les voitures puissantes, ce qui tombe bien. Et aujourd'hui le véhicule électrique marche mieux en termes de puissance, que le véhicule thermique. J'ajoute que nos véhicules sont livrés avec un chargeur qui se place sur une prise "classique" de 220 volts. Et il existe bien sûr la borne qui s'installe au domicile du propriétaire du véhicule sur son réseau électrique. Cette borne a des capacités de charge beaucoup plus rapides, et des performances plus intéressantes au niveau du temps de charge.

Des apports technologiques qui ont une incidence sur le prix d'achat de ces véhicules, non ?

Avec toutes ces nouvelles technologies, il y a en effet un coût supérieur pour les véhicules électrifiés. Cependant, la différence de dépense entre essence et électricité ainsi que les coûts d'entretien du véhicule qui disparaissent quasiment, compensent ce surcoût dès la 1^{ère} année.

Les véhicules hybrides et électriques que propose A.A.A.M. présentent-ils des spécificités techniques par rapport à la concurrence ?

Aujourd'hui tous les constructeurs ont pratiquement le même niveau de technologie, hormis les technologies dites "embarquées" qui sont propres à chaque marque. Tout ce qui est relatif au *design*, à la gestion de la transmission etc., est propre aux marques, mais en termes de propulsion ce sont les mêmes technologies : accumulateur, moteur, etc. Ce qui peut différencier c'est la recherche de toujours plus d'autonomie, de temps de charge et de confort. D'ailleurs pour les dernières versions attendues, notamment le iX3, on arrive à recharger 80% du véhicule en 30 minutes.

« Dès que vous freinez il y a une forte décélération, qui permet de recharger la batterie »

L'entreprise A.A.A.M. vend-elle ces bornes de rechargement ?

Soit, nous vendons la borne et le client voit avec son électricien pour l'installer et en gérer l'entretien, ou alors des prestataires "offrent" l'installation et le suivi de la borne, et le dépannage en cas de problème. Le réseau se développe progressivement en Martinique, notamment grâce au SMEM (Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique), à Green Technologie entre autres.

Précisément : où en est-on de ce déploiement ?

Cela se développe fortement. Il y a aussi la récente obligation, portée par l'Etat, d'installer des bornes sur les parkings des grandes surfaces et tout autre

parking.

L'entretien et le suivi de ces véhicules ont-ils nécessité la formation de vos équipes ?

Absolument. Cela nécessite des formations obligatoires en amont, mais aussi du matériel spécifique - des appareils de diagnostic, etc. - et toute une organisation, pour le service après-vente par exemple. De toute façon nous n'aurions pas pu commercialiser ces véhicules et marques sans une formation de nos équipes techniques, BMW Group l'interdisant. Mais un véhicule électrique demande très peu d'entretien. Au niveau du freinage par exemple, dès que vous freinez il y a une forte décélération, qui permet de recharger la batterie. Donc le conducteur de ce type de véhicule freine beaucoup moins qu'avec un véhicule "classique". Il y a également une réduction énorme du nombre de pièces, et il n'y a plus les fuites d'huile, d'eau, etc. Bref, tout ce qui peut nous embêter au quotidien n'existe plus (*sourire*).

Existe-t-il des aides portées par l'Etat pour l'achat de ces types de véhicules ?

Oui, un particulier peut avoir 2000 à 7000 d'euros d'aide portée par l'Etat, en fonction du prix du véhicule électrifié. Et pour les entreprises il y a un système d'amortissement des batteries. C'est-à-dire que nous vendons le véhicule et la batterie à part, et cette batterie entre dans un système d'amortissement comptable. En outre, il n'y a plus de TVS (Taxe sur les Véhicules des Sociétés, ndr), qui est une taxe relative à la pollution sur l'année, payée par les entreprises.

Dernière question : la crise sanitaire a-t-elle impacté vos activités l'an dernier ?

Oui, il y a eu une "chute" durant 3 mois, suivie heureusement d'un fort rebond après le confinement.

Propos recueillis par Mike Irasque

Hervé HONORÉ,

élu Président du Conseil des Prud'hommes



Le Conseil des Prud'hommes a procédé, mardi 12 janvier 2021 au sein du Palais de justice, à l'élection de son nouveau Président.

La présidence, en 2021, sera assurée par un élu issu du collège des employeurs. Seul candidat en lice, **Hervé Honoré**, désigné par le **Medef**, a été élu à l'unanimité.

Hervé Honoré prend, ainsi, la succession de **Franck Raymond** représentant des salariés (CDMT), qui devient le Vice-président de la juridiction prud'homale. Les Présidents et Vice-présidents des **cinq sections** (activités diverses, agriculture, commerce, industrie et encadrement) ont également été élus

Agé de 54 ans, Hervé Honoré est le gérant du Groupe HYACINTHE qui exploite les enseignes PARK'INN (conciergerie automobile), SHIVA (service à la personne), STANHOME (produits de bien-être), UNIK MARKET (vente de paniers fruits & légumes), SINEO (rénovation automobile), DOS STRESS (centre de remise en forme) et EWIGO (agence automobile). Il est aussi le Président de la Commission « Sociale » du Medef Martinique.

LETTRE OUVERTE A NOS PARLEMENTAIRES ET NOS ELUS



Mesdames Messieurs les Parlementaires,

Mesdames Messieurs les Elus,

Après les incendies de caddies de grandes surfaces tant à Dillon qu'à au Robert, après une intrusion forcée à ATV Martinique, voilà qu'une nouvelle attaque a été perpétrée par l'incendie d'un hangar à bananes au François sans nul doute d'origine criminelle !

Renaissance Martinique dénonce avec force ces escalades successives de violences et appelle à un retour du dialogue et un apaisement entre toutes les communautés qui constituent le Peuple martiniquais !

Autour de ces faits tous condamnables, un silence incompréhensible et intolérable de nos élus !

Tant de violence. Tant d'indifférence !

Qu'est-ce que l'indifférence ?

Etymologiquement, ce mot signifie « pas de différence ». Bien sûr, l'indifférence peut-être tentante, voire plus encore, être séduisante. Il est tellement plus facile de détourner son regard des victimes, surtout lorsqu'elles semblent appartenir à des minorités, fussent-elles martiniquaises !

Le malheur en trop, est que la destruction de ce hangar, compromet le travail de salariés martiniquais, désormais au chômage du fait de cet incendie ! Et donc sans ressources !

Pour celui qui fait preuve d'indifférence, ce que vivent ces salariés est sans conséquence. Leur vie ne signifie rien. L'angoisse cachée ou visible de ces familles martiniquaises employées dans un hangar ne présente aucun intérêt ! Après tout, votre indifférence, est plus dangereuse que la colère et la haine des agresseurs.

Il peut arriver que par colère, on écrive une belle symphonie, ou un plaidoyer pour défendre telle ou telle cause ! L'indifférence n'est jamais quant à elle créatrice.

L'indifférence ne suscite jamais aucune réaction. Elle n'est pas une réaction ni un commencement, c'est une fin ! L'indifférence est toujours l'amie de l'ennemi car elle profite à l'agresseur, jamais aux victimes.

Vous Parlementaires français, qui participez à la rédaction de la Loi applicable en Martinique, territoire de la République, Vous Elus locaux qui administrez la Collectivité Territoriale, les Communautés d'agglomération, les Mairies, ne laissez ni tolérer ni prospérer ces attaques contre la Démocratie ! C'est votre Mission et votre dignité d'élus !

Rappelons-nous les mots de **Martin Luther King**, lors du discours en faveur des droits civiques le **28 août 1963** :

« Mais je tiens à dire à mon peuple... N'étanchons pas notre soif de liberté en buvant à la coupe de l'amertume et de la haine mais menons notre combat avec dignité et discipline. Ne laissons pas notre revendication créative dégénérer en violence physique. Ce nouveau militantisme merveilleux dans lequel s'engouffre la communauté noire ne doit pas nous conduire à la méfiance envers le peuple blanc car nombre de nos frères blancs ont compris que leur destinée est intimement liée à la nôtre. Nous ne pouvons pas faire route seuls ».

Max ORVILLE,
Renaissance Martinique

Olivier Flambard, directeur d'EDF en Martinique : « 2020 a été une année-record au service de la transition énergétique »



L'année « inédite » que fut 2020 a-t-elle impacté le fonctionnement, les objectifs et autres missions d'EDF sous nos cieux ? Bilan, annonces et perspectives avec Olivier Flambard, le directeur d'EDF en Martinique.

Antilla : Par rapport au « plan stratégique » d'EDF en Martinique pour la période 2019-2022, quel est, dans les grandes lignes, le bilan de l'entreprise pour l'année inédite qu'a été 2020 ?

Olivier Flambard : Parmi nos grands enjeux figure l'accompagnement de la **transition énergétique** ; transition qui repose sur deux piliers : les **économies d'énergies**, et le développement et l'intégration des **énergies renouvelables**. Au-delà de l'enjeu écologique, il y a évidemment un enjeu économique quant à ces économies d'énergies. Et dans une année 2020 qui a été aussi compliquée pour beaucoup d'acteurs économiques - particuliers et entreprises - tout ce qu'on peut faire en termes d'allègement de factures à travers la réduction des dépenses énergétiques, est important. Et malgré notamment la pre-

mière période de confinement, nous avons réalisé une année record en matière d'économies d'énergie. Concernant l'isolation des bâtiments en effet, nous sommes passés de 225.000 à plus de **700.000 m2** d'isolation posés ; et concernant les chauffe-eaux solaires individuels, nous sommes passés de 8000 à **10.000** unités. Tout cela représente environ **35 gigawatts-heure** d'économies d'énergie, soit dix jours d'économies réalisées rien qu'en 2020. Donc 2020 a été une **année-record** au service de la transition énergétique. Toujours au sujet de l'efficacité énergétique, vous vous souvenez du lancement du "Pro-

gramme d'éclairage public performant", consistant à rénover l'intégralité des points lumineux de Martinique. En partenariat avec le SMEM (le Syndicat Mixte d'Electricité de Martinique) et la CTM (Collectivité territoriale de Martinique) au travers du Programme Territorial pour la Maîtrise de l'Energie, EDF est partie prenante de ce Programme, puisque nous en finançons entre 25 et 30% grâce aux économies d'énergie générées. Et ce sont déjà **11.000 points lumineux** qui ont été remplacés par des LED en 2020, sur les 66.000 points à rénover. Ce programme est donc bien engagé, et permettra aux communes d'alléger leur facture énergétique. On n'a jamais fait autant d'économies d'énergie en Martinique ; ce qui montre que tout l'effort et l'accompagnement effectués auprès des partenaires donnent des résultats.

Eu égard à votre expertise, vous attendiez-vous objectivement à des résultats aussi positifs ?

Ces chiffres sont allés au-delà de notre ambition. Cela veut dire qu'aujourd'hui les filières sont bien structurées et accompagnées, que le besoin est là et que toute la communication faite pour la sensibilisation des particuliers et des acteurs économiques a "payé". Et c'est une grande satisfaction. L'autre volet de la transition énergétique c'est le développement des énergies renouvelables. Après la mise en service de projets structurants en 2018 et en 2019, il n'y a pas eu de tel projet en 2020. En revanche, le secteur du photovoltaïque sur toitures est de nouveau en très grande expansion. Il a fallu 10 à 15 ans pour installer environ 1000 installations photovoltaïques en toitures : actuellement le rythme est de **200 à 300** nouvelles installations par an. De plus, deux nouveaux parcs éoliens ont été autorisés par l'administration. Après *GRESS 1* (parc éolien situé à Grand-Rivière, ndr) il s'agira donc de *GRESS 2* et *GRESS 3*, cette fois à Macouba et avec **24 mégawatts** - 2 X 12 mégawatts - et avec des éoliennes deux fois plus puissantes que *GRESS 1*. Suite aux autorisations obtenues, ce chantier débutera en juin ou juillet prochain et durera environ 2 ans. Les éoliennes seront acheminées de Fort-de-France vers Macouba, donc il faudra aménager de nombreux ronds-points et

«...nous amener aux alentours de 40% d'énergies renouvelables en 2023 »



routes pour ces convois exceptionnels. Et construire ces parcs qu'EDF devra raccorder au réseau. La dynamique des installations photovoltaïques, additionnée à ces futurs chantiers, devraient ainsi nous amener aux alentours de **40%** d'énergies renouvelables, dans ce qu'on appelle le "mix énergétique", en **2023**, dernière année de la période de la **Programmation Pluriannuelle de l'Energie** (PPE) en vigueur. Ce taux élevé d'énergies renouvelables dans le "mix énergétique" martiniquais va permettre l'électrification de certains usages.

Vous faites allusion là aux véhicules électriques ?

Absolument. Et en Martinique le taux de croissance de ce type de mobilité a été de **100%** en 2020. Cette dynamique continuera à s'accélérer, et c'est évidemment de très bon augure puisque nous visons la "décarbonation", aussi bien des transports que de la production d'électricité. Et on importe aujourd'hui autant de pétrole pour les transports que pour cette production électrique. Au niveau de la production d'électricité, l'utilisation du pétrole baisse : quand on passe de 7% à 25% d'énergies renouvelables, concrètement ce sont **50.000 tonnes** de pétrole en moins, c'est-à-dire 5 pétroliers qui ne viennent plus en Martinique grâce au développement des énergies renouvelables. Et progressivement, la part des transports

se réduira également. Ainsi nous nous inscrivons complètement dans la raison d'être du *Groupe EDF*, qui est de « Construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants »'. Et le grand intérêt d'avoir un parc très faiblement carboné, c'est qu'on peut électrifier les usages.

« Le taux d'enfouissement du "réseau moyenne tension" en Martinique, est 20 % supérieur à la moyenne nationale »

Quelle a été la « relation clients » d'EDF, durant une année aussi compliquée que celle qui vient de s'achever ?

Malgré les perturbations que nous avons pu connaître compte tenu de cette année compliquée, nous avons répondu présent en termes de missions de service public, y compris pendant les périodes de confinement où l'on a toujours maintenu nos activités essentielles. Et à travers les enquêtes de satisfaction que nous réalisons auprès de nos clients on voit qu'ils nous le rendent bien, avec un niveau de satisfaction qui a été bon en 2020, du même ordre qu'en 2019.

La crise sanitaire a-t-elle, d'une certaine façon, contribué à amé-

Solutions énergétiques (recharge voiture électrique)



« Grâce à ces technologies il n’y a plus de factures estimées... »

liorer la dématérialisation des services d’EDF en Martinique ?

Tout à fait. Les contraintes sanitaires nous ont fait continuer à accélérer la digitalisation de la relation avec nos clients. Nous avons une offre très large et étendue aujourd’hui, afin de pouvoir être dans ce qu’on appelle le “self care” (les outils qui permettent au client de gérer son contrat en autonomie et à distance)- avec notre agence en ligne, notre application mobile, etc. Si le client préfère, il peut, via le canal téléphonique, continuer à être en contact avec nous. Nous avons rouvert nos agences uniquement sur rendez-vous ; ce qui permet de mieux **maîtriser** le nombre de personnes présentes simultanément dans l’agence, et ainsi ne pas mettre nos clients en risque(s) quant à cette pandémie. Et nos clients se sont plutôt bien adaptés : toutes nos offres digitales ont fortement progressé. Nos clients se sont habitués à cette nouvelle situation, sans dégrader le niveau global de satisfaction, ce qui est très satisfaisant pour nous. Durant certains mois de 2020 nous avons eu + 50%, par rapport à 2019, d’appels téléphoniques en une journée. Et de façon globale ce sont + 20% d’appels téléphoniques en 2020. Autre indicateur montrant le changement

de relation entre EDF et ses clients, ce sont + 100% d’e-mails reçus et traités.

Concernant le service aux clients, il y a sujet récurrent de réclamations et de critiques, qui est celui des coupures d’électricité : la durée moyenne de coupures, par an et par client, a-t-elle diminué en 2020 ?

Cela s’est amélioré. Et pourtant nous avons eu une année cyclonique très longue et intense, même si les événements n’ont pas été d’une très forte ampleur, à l’exception du mois de novembre dernier dans le nord-atlantique. Cinquante ondes ou tempêtes tropicales ont ainsi été décomptées en 2020, soit deux fois plus que d’habitude. Et malgré cette météo très chahutée on n’a pas eu plus d’incidents grâce aux travaux de maintenance et d’égagement préventifs sur les réseaux. La réduction de la durée moyenne des coupures électriques va se poursuivre : en effet nous investissons beaucoup pour restructurer nos réseaux, notamment pour passer les tronçons les plus longs et les moins accessibles en **souterrain**. D’ailleurs nous travaillons actuellement sur un chantier d’un demi-million d’euros dans le nord-atlantique, pour passer en sou-

terrain une portion significative de “réseau moyenne tension” de **35 kilomètres**, qui, du fait de sa longueur et des zones boisées qu’elle traverse est souvent la cause de coupures qui peuvent être un peu longues. Une **vingtaine** de chantiers de ce type est prévue pour cette année - en plus de tous les investissements faits sur le réseau - donc tout ceci continuera à infléchir significativement les coupures et améliorer la qualité de fourniture électrique. Vous savez, le taux d’enfouissement du “réseau moyenne tension” en Martinique, est 20 % supérieur à la moyenne nationale : nous en sommes à plus de **deux-tiers** de ce réseau qui est enfoui. Et il faut savoir qu’à chaque fois qu’on souhaite améliorer la qualité de fourniture dans un secteur, restructurer le réseau ou en construire de nouveaux, on fait cela en souterrain. Donc cette part (du souterrain) va continuer à croître.

Où en est EDF aujourd’hui du déploiement des compteurs numériques que vous, dans l’entreprise, appelez “compteurs intelligents” ?

Cela fait aussi partie de nos excellents résultats de 2020. Car malgré l’interruption de la pose de ces compteurs durant les deux mois du premier confinement, nous finissons au-dessus de l’objectif : aujourd’hui ce sont près de **45%** des clients martiniquais qui ont un compteur numérique chez eux. Et plus d’un **tiers** de nos clients a un compteur qui “communique”, car il faut également installer des concentrateurs afin de traiter toutes les données. Un compteur qui “communique” veut dire qu’il est **télé-opéré**. Via notre application internet, le client peut visualiser et analyser sa consommation électrique, donc mettre en corrélation des “éco-gestes” avec cette consommation. En outre, grâce à ces technologies il n’y a plus de factures estimées. Avant ce compteur numérique, il y avait en effet deux campagnes de relève par an : c’est-à-dire une facture réelle, puis deux factures estimées, et ainsi de suite. Mais cela peut générer des réclamations, des clients qui deman-

dent de réajuster leurs factures etc., donc beaucoup de travail administratif peut être évité grâce à ces compteurs intelligents. Avec les compteurs numériques, il n'y a que des factures **réelles** : on télécollecte la relève à chaque facturation, ce qui est bien mieux pour le client. De plus, si le client le souhaite nous pouvons - de façon quasi instantanée et sans avoir à nous déplacer - augmenter ou baisser sa puissance électrique, etc. Nous pouvons donc réaliser un certain nombre d'opérations **à distance**, au bénéfice du client en termes de réactivité. Et du point de vue de la gestion des systèmes, même si nous n'avons pas accès aux "courbes de charges" de nos clients, car ce sont des données confidentielles, nous pouvons tout de même, via toutes les données qui nous sont remontées, identifier par exemple des anomalies sur le "réseau basse tension". Si par exemple les concentrateurs détectent que tous les compteurs d'un quartier ne consomment plus, nous pouvons alors définir la zone concernée et y envoyer rapidement une équipe d'intervention. Nous pouvons par conséquent être plus pertinents et réactifs pour le dépannage. Ce type de compteur est donc un très grand atout de confort, pour le client et l'exploitant.

A vous écouter tous ces chantiers seront menés de front en 2021, mais y-a-t-il un sujet, un dossier ou un objectif "hyper prioritaire" parmi tous ceux traités par EDF ?

*EDF en Martinique assure une cinquantaine de métiers, donc il y a autant d'enjeux que de métiers. Mais ce qui va beaucoup nous occuper cette année ce sont les grands chantiers dont je parlais précédemment, c'est-à-dire le raccordement des énergies renouvelables. Le chantier des éoliennes est un projet majeur, notamment **25 kilomètres** de câbles à poser pour le raccordement entre Macouba et Marigot. Cette année 2021 sera aussi ponctuée par le raccordement de tous les sites de production photovoltaïque. En complément de toutes nos activités récurrentes, il y aura donc une "pression" particulière sur ces sujets. Et 2021 c'est aussi l'année de mise en service de notre batterie du Lamentin.*

« Nous avons accompagné sept projets de cinq associations, dans les domaines de l'éducation et de l'inclusion »

De quoi s'agit-il précisément ?

Afin d'accompagner les énergies renou-

velables, il faut que nous mettions en place de nouveaux outils sur le système électrique ; outils parmi lesquels il y a cette batterie de **5 mégawatts** qui permet, en cas de fluctuations de tous ces parcs d'énergie renouvelable, d'envoyer en quelques millisecondes une quantité d'énergie importante afin de les compenser. Cette batterie est déjà installée, pas très loin de la *Brasserie Lorraine* ; nous finalisons les phases de tests et elle sera opérationnelle dans quelques semaines. Et c'est également un événement majeur, qui montre comment EDF doit adapter son système électrique à l'arrivée de toutes ces énergies renouvelables. Un autre projet nous tient beaucoup à cœur et arrive à terme : l'accueil des premières entreprises dans le **parc d'activités** de Bellefontaine. En effet nous avons rétrocédé à *Cap Nord* un certain nombre de bâtiments du site de Bellefontaine, et *Cap Nord* les a réhabilités en bureaux. J'espère que nous pourrons inaugurer ce beau projet au 1^{er} semestre de cette année. Toujours sur Bellefontaine, la **déconstruction** de l'ancienne centrale électrique se poursuit, avec une étape majeure puisqu'on ne voit plus les trois anciennes cheminées. Enfin ce dernier point : en 2020 la **Fondation Groupe EDF**, qui est une fondation internationale, a beaucoup accompagné les territoires durant cette crise sanitaire – nous-mêmes en Martinique avons accompagné financièrement sept projets de cinq associations, dans les domaines de l'éducation et de l'inclusion. La *Fondation Groupe EDF* a en effet trois axes de soutien : la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'éducation et l'inclusion. Et c'est un événement marquant parce que jusqu'à lors cette *Fondation* intervenait assez peu en outremer. Donc là il y a eu un engagement fort, au service du tissu associatif local ; un engagement qui vient en complément de ce que nous faisons déjà en termes de solidarité et partenariat avec des associations.

**Propos recueillis
par Mike Irasque**



== Ajl 02050.1955 ==

RIO QUAD
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social :
Résidence Rhizophore Bat4 N6
Quartier Basse Gondeau - 97232 Lamentin
853 843 761 R.C.S. FORT-DE-FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 12 janvier 2021, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social à compter de la date de la décision comme suit :

- « Tous types de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur. La vente peut être dans une salle sur place ou dans des équipements mobiles. Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.

- Et plus généralement toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement »

Mention sera faite au RCS : Fort-de-France.

Pour avis,

Ajl 02050.1955

== Ajl 02055.1955 ==

CABINET DE MAÎTRE MARYSE DUHAMEL
Avocat
Imm. Bel Azur
48 rue Schoelcher - 97200
Tél : 0596 70.10.38
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES

R.G. N° 20/00034

LE MARDI 16 MARS 2021 à 10 HEURES, il sera procédé au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France (Martinique), Palais de Justice 35 Bd Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur d'une parcelle de terre cadastrée section AZ N° 1287 à FORT DE FRANCE : 15 rue Saint-Just, lieudit Terres Sainville, d'une contenance de 01 a 71 ca, sur laquelle est érigé un bâtiment construit en dur sur 3 niveaux. Selon procès verbal de description de Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice associé à Schoelcher, du 20 février 2020, le rez-de-chaussée comprend un local professionnel, le premier étage deux appartements de type F3 et F2 et un studio, tous occupés par des locataires, le deuxième étage un appartement de type F4. Le bâtiment est proche du centre-ville et de toutes commodités, des travaux de rénovation sont à prévoir. Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne seront portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix en un SEUL LOT de **CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (164.500 €)**.

Ajl 02055.1955

== Ajl 02056.1955 ==

CABINET DE MAÎTRE MARYSE DUHAMEL
Avocat
Imm. Bel Azur
48 rue Schoelcher - 97200
Tél : 0596 70.10.38
AVIS DE VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES

R.G. N° 20/00063

LE MARDI 16 MARS 2021 à 10 HEURES, il sera procédé au Tribunal Judiciaire de Fort-de-France (Martinique), Palais de Justice 35 Bd Général de Gaulle, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur d'un terrain sis au DIAMANT quartier O'Mullane, cadastré section E n° 1184 pour 15 ares 33 centiares. Selon procès verbal de description de Maître Déborah MARIE, Huissier de Justice associé de la SCP H - D. MARIE & W. JOSEPHINE à Schoelcher du 7 juillet 2020, le bien immobilier est implanté en bordure de la route départementale 7 desservant le Diamant, nommée Rue des Caraïbes ; la parcelle se situe à l'entrée du quartier O'Mullane ; il s'agit d'un terrain en friche, nu de toute construction, desservi par un chemin qui le contourne. Le quartier est calme, agréable à vivre, proche de toutes commodités et situé à 10 mn du bourg et de la plage. Le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Fort-de-France où toute personne peut en prendre connaissance. Les enchères ne seront portées que par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Fort-de-France et s'ouvriront sur la mise à prix en un SEUL LOT de **CENT QUINZE MILLE EUROS (115.000 €)**.

Ajl 02056.1955

== Ajl 02058.1955 ==
**COOPERATIVE HORTICOLE
DE MARTINIQUE**

Société coopérative agricole à
capital variable
Capital social : 5 000 euros
Siège social : Immeuble Chapelle
Place d'Armes
97232 LE LAMENTIN
792 115 800 R.C.S. FORT DE FRANCE

AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération du Conseil d'Administration du 7 janvier 2021, il a été décidé que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendrait le 27 janvier 2021 à 14 heures 30 en son siège : Marché Agricole Intérêts Antillais Place d'Armes 97232 le Lamentin. **A l'effet de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant** : Rapport moral du Président, Présentation et approbation des comptes au 31/12/2019 (compte de résultat et bilan), Quitus aux administrateurs, Affectation du résultat, Validation des conventions réglementées, Renouvellement administrateurs, Questions diverses, Pouvoir de l'assemblée pour le dépôt des comptes. Cette Assemblée Générale Ordinaire se réunira ensuite, en même lieu, en Assemblée Générale Extraordinaire à effet de délibérer et statuer sur **l'ordre du jour suivant** : Remise à jour des statuts.

Pour avis
Le Président
Ajl 02058.1955

== Ajl 02062.1955 ==

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 05/01/2021, a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : LA FATIMA. **Siège** : Quartier Cher Epice - Vert Pré 97231 LE ROBERT. **Objet** : l'édification d'immeuble à usage professionnel, commercial ou autre ; la vente, la location, la construction, l'acquisition, l'aménagement et la gestion de biens mobiliers ou immobiliers. l'acquisition de terrain à bâtir ou non. **Durée** : 30 ANNEES. **Capital** : 1.000€ en numéraire. **Gérance** : MR JEAN-ELIE Fred.

Pour avis
Le représentant légal
Ajl 02062.1955

== Ajl 02063.1955 ==

Bascoulard
EURL au capital de 7622,45€
Siège social : Centre Dillon Valeménère,
Lag chez Fabre Domergue
97200 Fort-de-France
389 697 533 RCS de Fort-de-France

L'AGE du 15/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 15/12/2018, nommé en qualité de liquidateur M. BASCOULARD Michel, demeurant Ferme Montplaisir, rue André Hache, 77660 Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02063.1955

== Ajl 02064.1955 ==

S.C.I BALLEU
Société Civile Immobilière
Au capital de 271 700 euros
Siège social : Quartier Bélème, Chemin Bon
Saint Côte, 97232 LE LAMENTIN
485 366 454 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une décision unanime des associés du 26 juin 2020, Mme Andrée OLINY, demeurant 161, Chemin Violette, Quartier Bélème, 97232 LE LAMENTIN, a été nommée en qualité de gérante pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Camille OLINY, décédée le 29 octobre 2013. L'article 51 des statuts a été supprimé en conséquence. Modification sera faite au Greffe TC de Fort-de-France.

Ajl 02064.1955

== Ajl 02074.1955 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 08/12/2020 a été constituée, par acte sous seing privé, une Société A Responsabilité Limitée au capital de 5000 euros, 3000€ en numéraire et 2000€ en nature. **Objet** : le transport de marchandises et de Fret InterUrbains, d'agrégats pour le particulier ou travaux publics. **Dénomination** : « TRANSPAV » **Durée** : 99 ans. **Gérant Statutaire** : Xavier PAVIOT demeurant MORNE CARRIERE, 97240 LE FRANCOIS, **Siège Social** : MORNE CARRIERE, 97240 LE FRANCOIS

Pour avis
Le GERANT
Ajl 02074.1955

== Ajl 02066.1955 ==

Sarl PLEZI GRAN MOUN
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de : 2 500.00€
(deux mille cinq cent euros)
Siège social : 33 Valmayore 2,
Morne Pavillon 97232 LE LAMENTIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2021 il a été constitué sous la dénomination sociale «PLEZI GRAN MOUN», une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet, l'acquisition et l'exploitation de tout immeuble de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail. Le siège social est fixé à 33 Valmayore 2, Morne Pavillon 97232 LE LAMENTIN. La durée de l'entreprise est fixée à 99 années à compter de son immatriculation. Le capital social s'élève à la somme de 2 500,00 Euros divisés en 250parts d'une valeur nominale de 10.00€ chacune entièrement souscrites. L'entreprise est gérée par Monsieur Jean-Paul BONVENT demeurant à Résidence Morne à l'eau Bat C Appt 3 Ravine Vilaine 97200 Fort-de-France 97200 Fort-de-France désigné en qualité de Gérant.

Pour avis et mention,
Jean-Paul BONVENT
Ajl 02066.1955

== Ajl 02067.1955 ==



AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché : COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE.
DGA Infrastructures et Equipement : Rue Gaston DEFERRE CS 30137 - 97201 Fort-de-France, Martinique.
Tél. : 0596-59-63-00. **Télécopie** : 0596-72-68-10.
Adresse Internet : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>. **Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site** : <https://collectiviteterritorialede martinique.achatpublic.com>.

Référence « MOE-AEROBP-18-01 ».

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un aérodrome sur le territoire de la ville de BASSE-POINTE.

Ajl 02067.1955

== Ajl 02073.1955 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte ssp du 05/01/2021, il a été constitué une SASU. **Dénomination sociale** : EDP ANTILLES. **Capital** : 5000.00€. **Siège** : 3 LOT JOLIMONT PELLETIER - 97232 LE LAMENTIN. **Objet** : Travaux de charpentes et couvertures traditionnelles et autres. **Durée** : 99 ans. **Président** : M. DAUNAR PIERRE domicilié 3 Lot Jolimont Pelletier - 97232 LE LAMENTIN. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

Ajl 02073.1955

== Ajl 01968.1955 ==



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative d'une part, à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de collecte, traitement et d'expédition pour valorisation de divers déchets métalliques non dangereux et dangereux (ICPE), et d'autre part, à la déclaration IOTA au titre de la loi sur l'eau, présentée par le Centre de Tri de Déchets Métalliques non dangereux et dangereux, sur le territoire de la commune de Ducos. Le public est informé que conformément à l'arrêté préfectoral R02-2020-12-10-002 du 10 décembre 2020, le préfet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale et à la déclaration IOTA, par le Centre de Tri de Déchets Métalliques non dangereux et dangereux, sur le territoire de la commune de Ducos. Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs, concerne les communes de Ducos et du Lamentin. L'enquête publique se déroulera à la mairie de Ducos, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie du Lamentin, du 04 janvier 2021 au 03 février 2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. À cet effet, le tribunal administratif a désigné M. Jean-Michel ALONZEAU pour mener cette enquête publique. Le commissaire enquêteur procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 04 janvier 2021 à 09h00 et se tiendra à la disposition du public à la mairie de Ducos aux dates et heures suivantes :

lundi 04 janvier 2021 de 9h00 à 12h00 (ouverture et permanence)

mardi 12 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

mercredi 20 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

jeudi 28 janvier 2021 de 9h00 à 12h00

mercredi 03 février 2021 de 9h00 à 12h00 (permanence et clôture)

Chacun pourra consulter le dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie (Ducos et Lamentin) ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie ou par mail à : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr avant la clôture de l'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête précité.

Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr> rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2020 » ainsi qu'à la mairie de Ducos et du Lamentin. La personne responsable du projet est Monsieur Christophe GERMANY, directeur du CTDM, dont les coordonnées sont les suivantes : 05 96 54 41 80 - christophegermany@yahoo.fr.

Ajl 01968.1955

== Ajl 02077.1955 ==

AVIS DE MODIFICATION

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2020 aux Trois Ilets, l'associé unique de la SAS ASD LOCATION au capital de 295 000 € - 6 Lotissement Vatable 2000 - 97229 LES TROIS ILETS - RCS FORT DE FRANCE 518 705 611 a dé-

cidé à compter du même jour de ne pas remplacer la société PRICEWAERHOUSE COOPERS CAC titulaire démissionnaire et Monsieur ROUET Philippe CAC suppléant démissionnaire.

Pour avis et mention.
Ajl 02077.1955

== Ajl 02071.1955 ==

SAS SOPLOMA
Au capital de 8000.00 EUROS
Siège social : Zac de Rivière Roche
Bât. E4 1er étage
97200 FORT DE FRANCE
804826188 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE DISSOLUTION

En date du PV du 04/03/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société M. Leon Victorni, demeurant Chemin Cadenat, Pelletier 97232 Lamentin, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 02071.1955

== Ajl 02072.1955 ==

SAS SOPLOMA
Au capital de 8000.00 EUROS
Siège social : Zac de Rivière Roche
Bât. E4 1er étage
97200 FORT DE FRANCE
804826188 RCS FORT DE FRANCE

AVIS DE RADIATION

En date du PV du 04/03/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Leon Victorni, demeurant Chemin Cadenat, Pelletier 97232 Lamentin, pour sa gestion et la décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Mention au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 02072.1955

== Ajl 02075.1955 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privée en date à LE LAMENTIN du 25/01/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : BUILD. **Siège** : Résidence les Jardins d'Acacias Bâtiment B Appartement 27, Acajou Prolongé - 97232 LE LAMENTIN. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 711 euros. **Objet** : Economie de la construction, Direction des travaux, Ordonnancement - Pilotage - Coordination. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. **Inaliénabilité des actions** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur sous-

== Ajl 02080.1953 ==



Publicité

Vente d'un logement vacant HLM

En application de l'article L 443-11 du code de la construction et de l'habitation, la Société Martiniquaise d'HLM met en vente un logement décrit ci-après :

- Résidence Ajoupa - Bâtiment Gommier B
- Rez de Chaussée - Porte 02
- Adresse : Quartier Mansarde Catalogne 97231 Le Robert
- F1 de 38 m², composé d'un séjour, d'une cuisine fermée, d'une salle d'eau et d'une loggia

Le prix de vente est de 42 000 euros.

L'appartement est situé dans une copropriété de 157 lots, livrée en 1978.

Le montant annuel moyen des charges de copropriété est de 400 euros.

Aucune procédure de copropriété en difficulté ou en état de carence n'est en cours. Pour toute demande d'informations ou visite, merci de vous rapprocher de Mme HORTH, disponible au 0696.33.22.04 ou par mail sur cette adresse : sandra.horth@optimhome.com

Pour être étudiée, l'offre d'achat devra inclure :

- Le formulaire de demande d'accession à la propriété complété et signé avec les pièces justificatives
- L'offre d'achat complétée et signée

Ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.smhlm.org/nos-missions/nos-clients/27-acheter-ou-louer>

La date limite de remise des dossiers est fixée au 19 Février 2021.



Ajl 02080.1953

cription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Madame URSULET Odile, demeurant Résidence les Jardins d'Acacias, Bât B Appt 27, Acajou Prolongé, 97232 LAMENTIN. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France.

Pour avis,
Le Président
Ajl 02075.1955

== Ajl 02076.1955 ==

AVIS DE MODIFICATION

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2020 aux Trois Ilets, l'assemblée générale de la SAS HELIOSEN au capital de 537 000 € - 6 Lotissement Vatable 2000 - 97229 LES TROIS ILETS - RCS FORT DE FRANCE 504 107 749 a décidé à compter du même jour de ne pas renouveler les mandats de la société PRICEWAERHOUSE COOPERS CAC titulaire et de Monsieur ROUET Philippe CAC suppléant.

Pour avis et mention.
Ajl 02076.1955

== Ajl 02078.1955 ==

AVIS DE MODIFICATION

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2020 aux Trois Ilets, l'assemblée générale de la SAS DEFI au capital de 39 000 € - 6 Lotissement Vatable 2000 - 97229 LES TROIS

ILETS - RCS FORT DE FRANCE 500 417 928 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire : BDO Rhône Alpes, SAS au capital de 3 000 000 Euros, RCS Grenoble 061 500 542 domicilié Gare Valence TGV - Le M3 - 1 rue Roland Moreno - BP 10214 - 26958 VALENCE CEDEX 9 en remplacement de PRICEWAERHOUSE COOPERS CAC titulaire partant et de ROUET Philippe CAC suppléant partant, non remplacé. Modification au RCS de Fort de France

Pour avis et mention.
Ajl 02078.1955

== Ajl 02079.1955 ==

AVIS DE MODIFICATION

Par une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2020 aux Trois Ilets, l'associé unique de la SAS SATIA CONSEIL au capital de 52 000 € - 6 Lotissement Vatable 2000 - 97229 LES TROIS ILETS - RCS FORT DE FRANCE 500 881 529 a nommé à compter du même jour en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire : BDO Rhône Alpes, SAS au capital de 3 000 000 Euros, RCS Grenoble 061 500 542 domicilié Gare Valence TGV - Le M3 - 1 rue Roland Moreno - BP 10214 - 26958 VALENCE CEDEX 9 en remplacement de PRICEWAERHOUSE COOPERS CAC titulaire partant et de ROUET Philippe CAC suppléant partant, non remplacé.

Pour avis et mention.
Ajl 02079.1955

**UNE
ANNONCE
LÉGALE À
FAIRE PASSER ?**

**ANTILLA
Tél.**

0596 75 48 68

ANTILLA Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Avec vous depuis 40 ans !

POLITIQUE

ÉCONOMIE

ENTREPRISES

ÉLU(E)S

ART & PATRIMOINE

TOURISME

MUSIQUE

SPORT

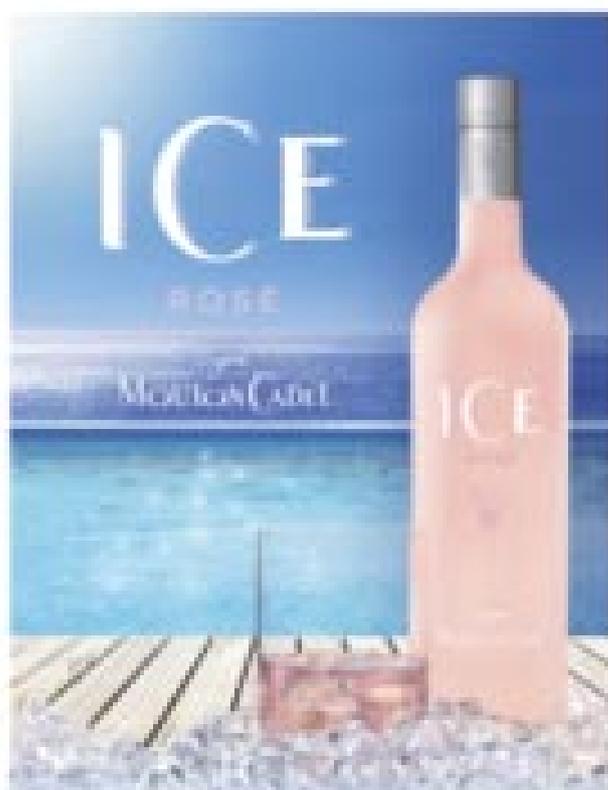
CARAÏBE...

... en 2021

nous serons toujours à vos côtés !

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluay
97233 SCHGELCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluay@ilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@ilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@ilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@ilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR